

13
OCT
2026

AVIS

Stratégie Ruralité 2030



Stratégie Ruralité 2030



Avis n° 2026-13

présenté au nom de la Commission Agriculture,
Ruralité et Espaces Naturels par Marie-José ROSSI-
JAOUEN et Benjamin DEMAILLY, rapporteurs et
présidée par Hervé BILLET

13 octobre 2026

La présidente
Valérie MULLER



Cet avis a été adopté :
Suffrages exprimés : 134
Pour : 133
Contre : 0
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

SOMMAIRE

Recommandations	7
I – Une définition de la ruralité revue par l’INSEE	10
II – Le contexte démographique et socio-économique régional concernant la ruralité révèle des disparités	14
A) Les communes rurales franciliennes sont toutes localisées en grande couronne et, pour près des trois quarts, en Seine-et-Marne.	15
B) Davantage de familles et une population en moyenne plus âgée dans le territoire rural.	16
C) Les actifs agricoles ne sont plus majoritaires, les résidents des espaces ruraux occupent plus souvent des emplois de professions intermédiaires et d’employés.	18
D) Des inégalités de revenus : de fortes oppositions géographiques.	19
III – Les politiques régionales concernant la ruralité	21
A) Compétences : plusieurs domaines d’intervention	22
1) Transports	22
2) Education et formation	23
3) Développement économique : des actions fortes en direction des commerces et de l’agriculture	23
4) Environnement : des politiques régionales de transition énergétique et de préservation des espaces naturels	24
5) Autorité de gestion des fonds européens	26
B) les outils d’intervention de la Région	27
1) Le pacte rural : contrats ruraux et contrats d’aménagement rural	27
2) Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnement	27
3) L’Agence de la ruralité	28
4) Les contrats de Parcs	28
5) Le Plan Alimentaire Territorial	29

IV - Les enjeux propres à la ruralité francilienne : déclin ou nouvelles opportunités ?	30
A) Des inégalités territoriales persistantes	31
1) La santé, des défis et enjeux spécifiques	31
2) La mobilité en zone rurale, des progrès certains mais des efforts à poursuivre pour l'accès aux services	35
3) Le déclin des commerces en zone rurale	36
4) L'accès aux services publics en territoire rural s'améliore mais reste parfois difficile	38
5) L'accès à l'éducation encore inégal pour les jeunes ruraux	40
6) L'accès à la culture en territoire rural	42
7) L'accès aux loisirs, une diversité territoriale	44
B) Des menaces et des fragilités	45
1) L'enjeu de l'emploi	45
2) La pression foncière	46
3) Les aléas climatiques et les risques : inondations, canicule, incendie et pollutions des sols et eaux	47
4) Le « blues » des équipes municipales qui manquent de moyens humains et financiers	48
5) Des évolutions quant à la relation entre les centres urbains et les espaces ruraux amenant de nouvelles attentes et des tensions	48
C) Le milieu rural comme espace d'innovation apportant de nouvelles potentialités	50
1) Un cadre de vie attractif	50
2) Des espaces de ressources au service du dynamisme économique régional : réserves foncières, production énergétique, alimentaire et de matériaux	50
3) Des lieux d'innovation agricole et d'aménagement des territoires	52
4) Un tourisme de proximité en plein essor	52
D) Des structures dynamiques à soutenir et dupliquer	53
V - Rappel des recommandations émises par le Ceser en 2019	55
VI - Bibliographie	60
VII - Annexes	65

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Émet
l'avis suivant

Recommandations

Les recommandations de la Commission Agriculture, Ruralité et Espaces Naturels s'inscrivent dans un contexte qui a évolué depuis 2019, date du dernier avis du Ceser sur le thème de la ruralité. Le Ceser salue les actions engagées notamment concernant la tarification des transports et le développement du numérique suite aux recommandations de cet avis de 2019. Ainsi, le travail mené par la commission poursuit les travaux rendus et s'en inspire pour établir de nouvelles recommandations.

Maintenir les engagements financiers pour réduire les inégalités territoriales

Pour maintenir, voire développer l'accès aux services, à l'éducation, aux transports, aux commerces et à la culture -en priorité dans les petites communes faiblement dotées- le Ceser préconise à nouveau de mettre en œuvre :

- des moyens contre la désertification médicale : maison de santé, Médico-bus, aide à l'installation de jeunes médecins, soutien aux formations sanitaires et sociales.
- un maintien des contributions à l'entretien et l'aménagement des voiries et au développement des transports tels que le transport à la demande et les pistes cyclables sécurisées.
- un soutien renforcé des initiatives de commerces de proximité (y compris mobiles), alimentaires et de première nécessité, surtout s'il s'agit de produits locaux tel qu'opérés par l'Agence de la ruralité.
- un maintien sur le long terme des subventions aux centres culturels et sportifs.

Favoriser le rééquilibrage entre les zones rurales et les zones denses et diminuer les trajets domicile/travail

Dans le cadre du SDRIF-E et d'une volonté d'aménagement polycentrique, le Ceser incite la Région à encourager l'installation d'entreprises proposant des emplois de proximité dans des ZAE intercommunales. De plus, le Ceser préconise à la Région de prendre en compte l'essor du télétravail qui contribue au maintien d'activités locales de services (crèches, commerces de bouche).

Accentuer l'accompagnement en ingénierie des maires ruraux en accroissant les moyens de l'agence de la ruralité et favoriser les projets d'équipement intercommunaux

Pour contrer le découragement et les démissions des équipes municipales il apparaît de plus en plus indispensable de pallier les moyens humains et financiers de petites communes. Celles-ci étant trop modestes pour développer et réaliser leurs projets d'aménagement alors que les réglementations sont de plus en plus complexes.

En ce sens, le Ceser appelle à une simplification des processus d'accès aux aides prévues par le Pacte Rural et préconise d'encourager la concertation intercommunale pour la réalisation de grands travaux d'équipement.

Le Ceser recommande une meilleure coordination de l'action publique entre les différents intervenants territoriaux.

Empêcher le déclin des activités agricoles

Dans un contexte de confrontation des agriculteurs à la concurrence mondiale, au vieillissement des actifs, à la pression foncière urbaine et des équipements tertiaires, ainsi qu'aux aléas climatiques le Ceser préconise de maintenir les actions fixées par le Pacte Agricole. Avec les aides apportées en partie par l'Union Européenne dans le cadre de la PAC, la Région pourrait encourager davantage la transmission et l'installation de jeunes agriculteurs, soutenir les projets de diversification et d'adaptation au changement climatique, veiller à la préservation des terres agricoles par l'intermédiaire du ZAN et perpétuer la valorisation des produits locaux à travers le label régional.

Préserver les espaces naturels et forestiers

La Région doit continuer de veiller à la mise en œuvre des Schémas et Plans en lien avec l'environnement (biodiversité, gestion de l'eau et des forêts, adaptation au changement climatique) qui sont repris dans le Sdrif-e. Ces dispositifs visent notamment à limiter la pression urbaine, lutter contre les défrichements illégaux et le mitage territorial. Dans un contexte de changement climatique, les récents efforts en faveur de la lutte contre les inondations et les dégâts du ruissellement et aujourd'hui contre le risque incendies ne doivent pas être relâchés. Le Ceser souligne que le dialogue avec les Parcs Naturels Régionaux s'avère plus que jamais nécessaire ainsi que le maintien de leurs moyens humains et financiers.

Maintenir les aides pour assurer la sécurité des biens et des personnes, notamment les élus, et lutter contre les incivilités

Les zones rurales sont de plus en plus confrontées à des incivilités : vols de matériels agricoles et de récoltes, dépôts sauvages, nuisances sonores, dégradations des équipements publics qui amènent les communes à développer des systèmes coûteux de vidéo-surveillance. Le Ceser suggère le financement de postes de gardes-champêtres et de leurs équipements.

Encourager les initiatives locales pour la valorisation du patrimoine et l'animation culturelle

De nombreuses associations locales dont les réseaux des Foyers Ruraux et de Familles rurales œuvrent pour la préservation du patrimoine bâti ou naturel et l'accès à des activités culturelles. Elles participent pleinement au maintien de liens sociaux et à l'intégration de nouveaux habitants. Elles sont souvent les viviers des équipes municipales. Néanmoins, celles-ci sont confrontées de plus en plus à des difficultés financières. Ainsi le Ceser préconise à la Région de maintenir les différents dispositifs de subventions et de faciliter les dossiers concernant les budgets participatifs permettant la réalisation de projets modestes mais appréciés. Les appels à projets étant difficiles d'accès pour les petites associations, la commission recommande un accompagnement de la Région à l'égard de programmes validés par la commune.

Accentuer les actions régionales en direction des jeunes, des femmes et des personnes vieillissantes

Faisant suite au dernier rapport du Ceser concernant la santé mentale des jeunes, le Ceser préconise à la Région de perdurer et d'accentuer ses politiques de transport, de formation et d'accès aux sports et à la culture en direction des jeunes franciliens. D'autre part, le Ceser rappelle l'importance de la prise en compte des personnes âgées dans les politiques régionales de mobilité, d'hébergement et d'accès aux soins afin de lutter contre l'isolement de cette partie de la population. Ensuite, le Ceser se prononce quant à l'importance de préserver la santé des franciliennes et met en avant plusieurs axes d'action :

- Lutter contre les violences sexuelles et sexistes notamment à travers le développement de structures d'accueil en zone rurale, de Médico-bus permettant d'accéder à des consultations médicales ou par l'intermédiaire de campagnes d'information sur les droits des femmes en ruralité notamment menées par le CIDF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille).
- Favoriser l'accès aux soins et à la formation par des politiques de mobilité et de développement des modes de garde d'enfants.

Disposer d'un retour évaluatif des politiques régionales

Le Ceser souligne l'importance des retours d'expériences permettant d'ajuster les divers dispositifs régionaux mis en place. En ce sens, le Ceser relève l'importance de l'Inspection Générale de la Région Île-de-France.



PARTIE

01.

1. Une définition de la ruralité revue par l'INSEE

Traditionnellement, l'espace rural était défini selon l'INSEE par des critères morphologiques : faible densité de population, discontinuité du bâti, présence d'une activité agricole. Cette définition se basait notamment sur les zones de bâti continu et une valeur de référence centrée sur 2 000 habitants ([Source](#)).

Par ailleurs, en 2020, l'INSEE s'est accordé avec les normes européennes d'Eurostats afin de définir les territoires ruraux à partir de nouveaux critères. Désormais les territoires ruraux sont catégorisés comme « Ensemble des communes peu denses ou très peu denses ». L'INSEE précise « Une commune rurale est une commune peu dense au sens de la grille communale de densité. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites urbaines. [...] L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. ». Il existe alors 3 types de communes (communes densément peuplées, commune de densité intermédiaire, commune rurale) et plusieurs catégories d'espaces ruraux ([Source](#)).

Avec cette approche, **quatre catégories d'espaces ruraux** se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle. Cette classification va ainsi de communes où la population stagne à des communes attirant des populations plus jeunes, et dont la dynamique dépasse celle des communes urbaines. Cette approche permet de définir statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés. À l'inverse, les territoires ruraux ont ceci en commun qu'en moyenne les disparités de revenus y sont nettement plus faibles que dans l'urbain, du fait d'une moindre présence de ménages sous le seuil de pauvreté dans les communes sous influence d'un pôle, et du fait d'une moindre présence de ménages aisés dans les communes les plus isolées. Mais cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y associer des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi ou la desserte par les transports ([Source](#)).

Une classification dans l'ensemble de l'Union Européenne

 Communes densément peuplées

 Communes de densité intermédiaire

 Communes rurales

Éléments complémentaires de l'INSEE (Source) :

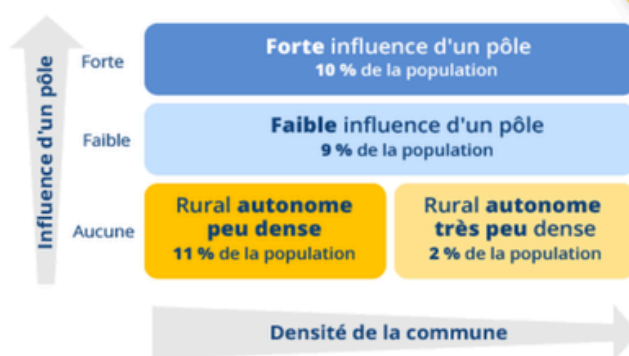
UNE NOUVELLE DÉFINITION DU RURAL

pour mieux rendre compte des réalités
des territoires et de leurs transformations



4 TYPES DE TERRITOIRES RURAUX : des plus isolés et peu peuplés jusqu'aux plus urbanisés

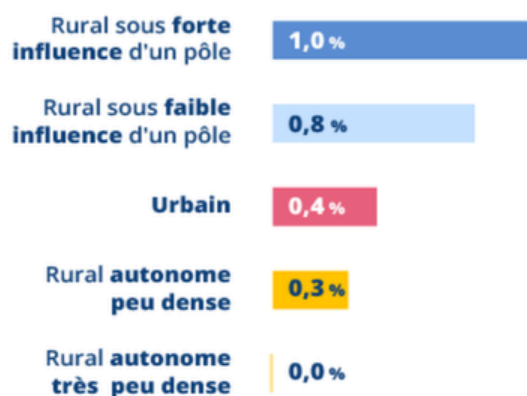
88 % des
communes
33 % de la
population



Population en 2017

DES COMMUNES RURALES OÙ LA POPULATION STAGNE, D'AUTRES PLUS DYNAMIQUES QUE DANS L'URBAIN

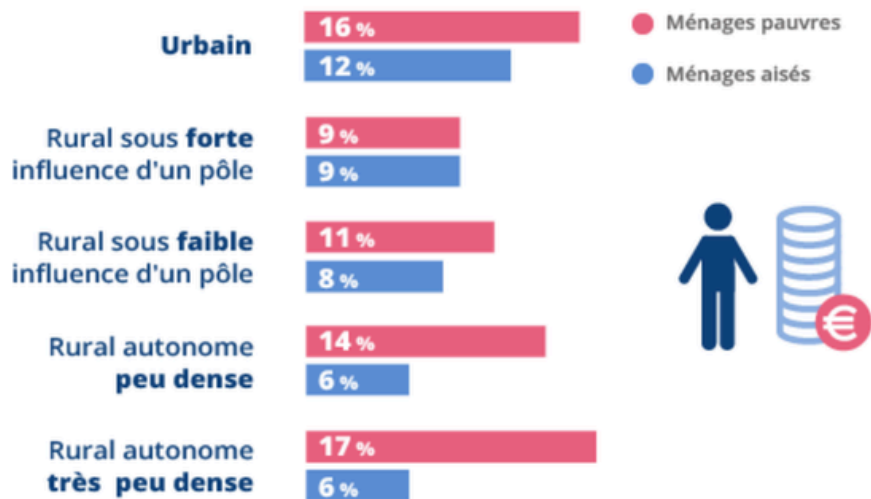
Dans le rural sous forte influence d'un pôle,
la population augmente de **1,0 %** par an



Évolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2017

DANS LE RURAL, LES DISPARITÉS DE REVENUS SONT PLUS FAIBLES : les ménages pauvres et aisés sont moins présents que dans l'urbain

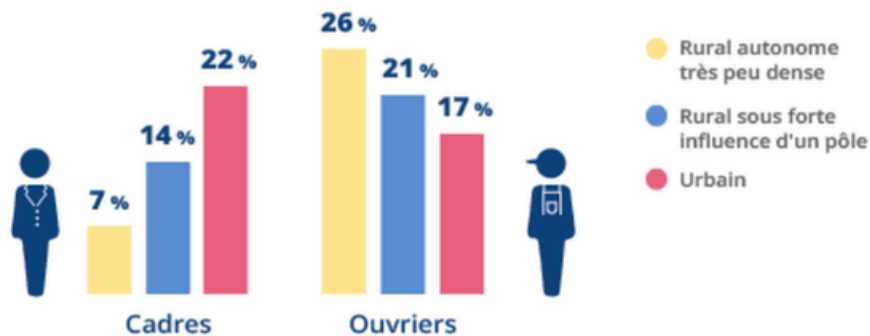
9 % des ménages sont pauvres dans le rural
sous forte influence d'un pôle



Part de ménages pauvres (niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian) et aisés (plus de 180 % de la médiane) en 2018

PLUS ON S'ÉLOIGNE DES PÔLES, PLUS IL Y A D'OUVRIERS ET MOINS IL Y A DE CADRES

7 % des personnes en emploi sont cadres
dans le rural autonome très peu dense



Part de cadres et d'ouvriers parmi les personnes en emploi en 2017



PARTIE

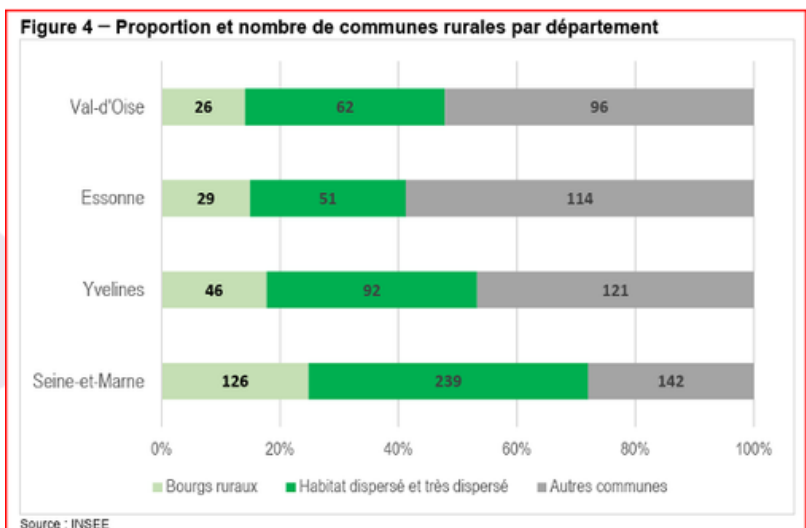
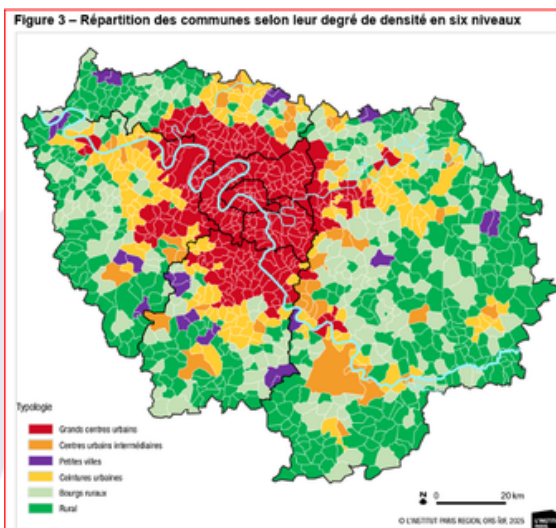
02.

2. Le contexte démographique et socio-économique régional concernant la ruralité révèle des disparités.

Bien que la région Île-de-France soit fortement urbanisée en son centre avec Paris, 75% de son territoire est composé d'espaces agricoles (50%) et naturels (25%).

A) Les communes rurales franciliennes sont toutes localisées en grande couronne et, pour près des trois quarts, en Seine-et-Marne.

La Région Île-de-France compte 1 266 communes (d'après l'Institut Paris Région au 1er janvier 2026) dont **671 communes franciliennes** sont définies comme étant rurales d'après le découpage de l'INSEE soit **plus de la moitié de l'ensemble des communes franciliennes** (53 %, contre 88 % en France métropolitaine). Ces communes rurales occupent 59 % du territoire régional soit 227 « bourgs ruraux » (18 %), 424 « Rural à habitat dispersé » (33 %) et 20 « rural à habitat très dispersé » (2 %) selon la typologie d'Eurostat reprise par l'INSEE.





*Plus de 8
communes sur 10
sous l'influence de
l'aire d'attraction
de Paris*

L'ensemble de ces communes sont sous l'influence de l'aire d'attraction de Paris et même, pour plus de huit communes sur dix, sous forte influence parisienne. Plus les communes rurales sont éloignées du pôle urbain de Paris, moins elles sont sous son influence. Ainsi, les communes sous forte influence se situent à une distance médiane de la capitale de 62 km et celles sous faible influence à 94 km.

L'Île-de-France est la seule région métropolitaine à ne compter aucune commune rurale autonome.

B) Davantage de familles et une population en moyenne plus âgée dans le territoire rural.

Le profil des habitants des communes rurales franciliennes diffère légèrement de celui des communes urbaines. Ainsi, en Île-de-France, les couples sont surreprésentés dans les espaces ruraux. Ce constat vaut notamment pour les couples avec enfant(s) qui représentent **55 % des ménages contre 48 % pour l'ensemble de la région**. En revanche, les personnes seules y sont sous-représentées, celles-ci vivent davantage dans les espaces urbains denses ([Source](#)).

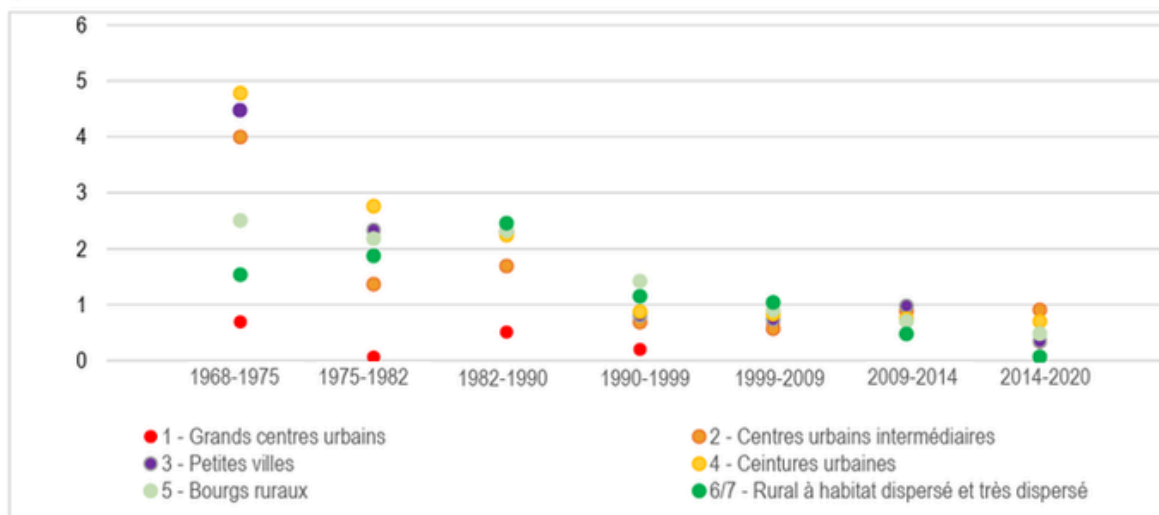
*“Une
surreprésentation
des 40 ans et plus
en milieu rural”*



Les personnes âgées de 40 à 64 ans sont surreprésentées au sein de la population rurale francilienne. Il en est de même, dans une moindre mesure, pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. Toutefois, en Île-de-France, la part des 65 ans ou plus reste inférieure dans le territoire rural à celle de la province au niveau national (16 % contre 22 %). Les jeunes de moins de 15 ans sont, eux aussi, légèrement plus présents dans les communes rurales, notamment dans celles sous forte influence de Paris qui concentrent davantage de familles. En revanche, les personnes âgées de 25 à 39 ans vivent davantage dans les espaces urbains denses et leur part diminue au fur et à mesure que l'on s'en éloigne ([Source](#)).

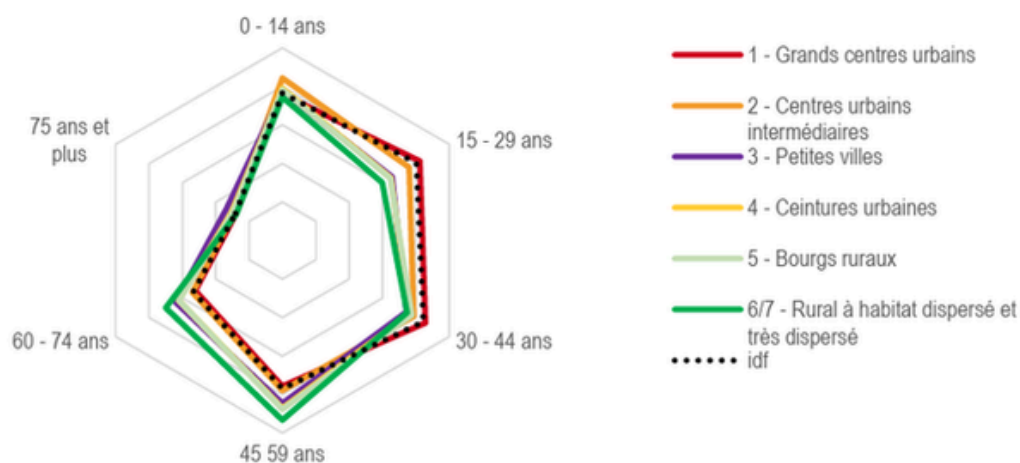
La population des communes rurales à habitat dispersé et très dispersé se caractérise par une sous-représentation des jeunes (0-14 ans et 15-29 ans) et une sur-représentation des personnes âgées de 45 à 59 ans et dans une moindre mesure, celles âgées entre 60 et 74 ans ([Source](#)). Dans les bourgs ruraux, la population est globalement plus jeune que dans les autres communes rurales, en particulier pour les 15-29 ans. En revanche les plus de 75 ans sont plus nombreux. La structure de la population des bourgs ruraux est quasiment identique à celle des communes des ceintures urbaines ([Source](#)).

Figure 6 – Évolution du rythme moyen de croissance de la population entre 1968 et 2020



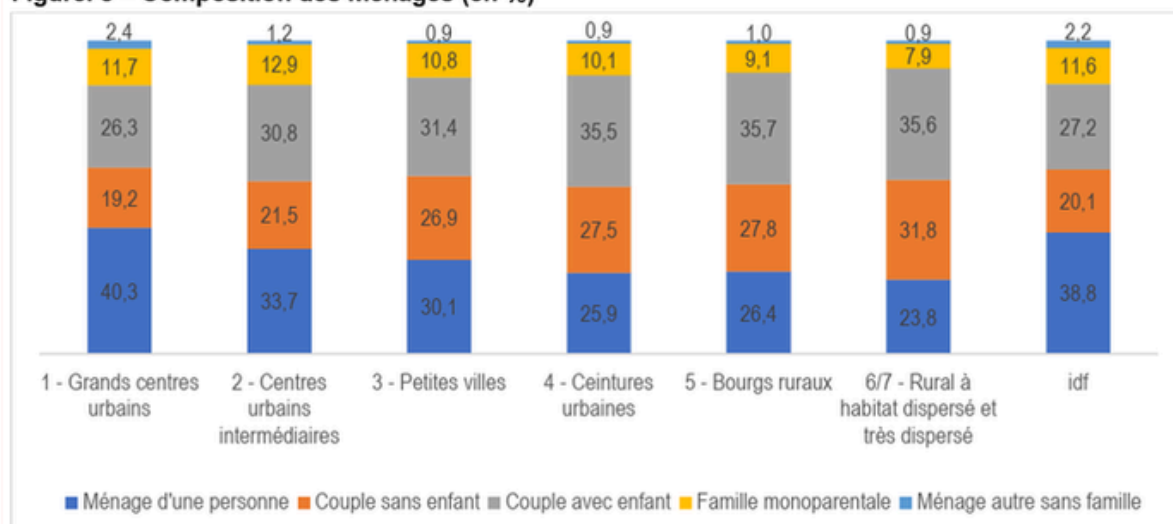
Sources : INSEE, recensement 2021

Figure 7 – Part de la population par tranche d'âge



Sources : INSEE, recensement 2021

Figure 8 – Composition des ménages (en %)



Source : INSEE, recensement de la population, 2021

C) Les actifs agricoles ne sont plus majoritaires, les résidents des espaces ruraux occupent plus souvent des emplois de professions intermédiaires et d'employés.



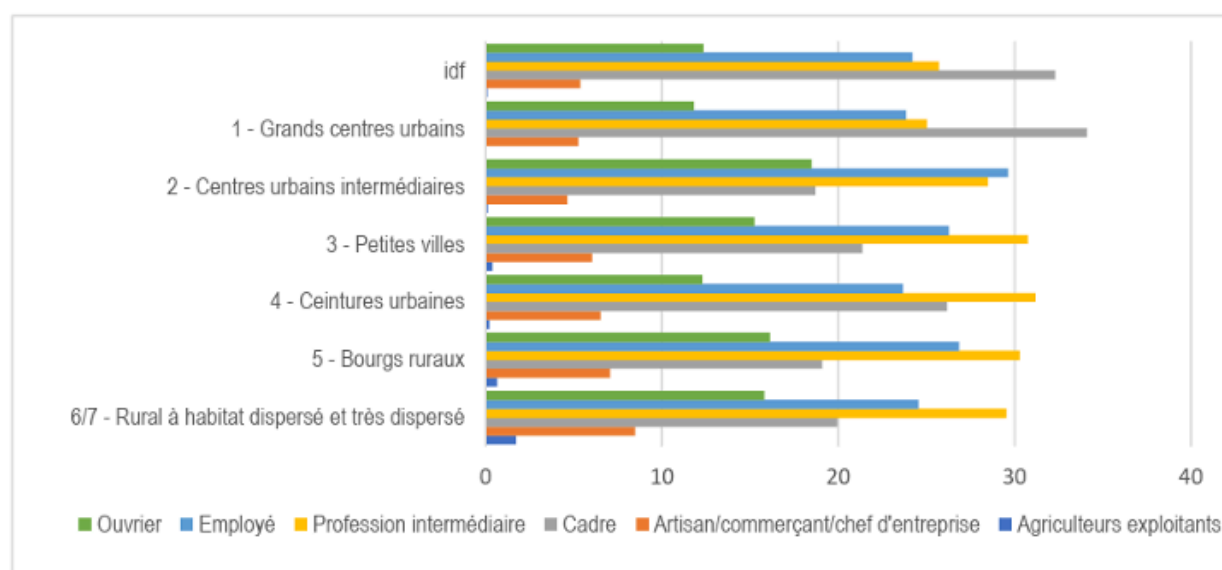
Dans la zone rurale, l'emploi agricole représente une base historique mais la proportion d'agriculteurs a fortement décliné. Ces agriculteurs représentent 1,7 % de la population active dans les communes à habitat dispersé et très dispersé et 0,6 % dans les bourgs ruraux. En 2020, il existait 4 425 exploitations agricoles actives en Île-de-France ([Source](#)). En 2023 ce nombre avait diminué à 4 108 pour le territoire francilien d'après Agreste ([Source](#)).

“Seuls 20% des actifs ruraux sont cadres contre 32% au niveau régional”

Les cadres, à l'inverse, y sont nettement sous-représentés : **seuls 20 % des actifs ruraux sont cadres contre 32 %** pour l'ensemble de la région (respectivement 11 % contre 15 % en province). La part des cadres est encore plus basse dans les communes rurales sous faible influence (12 %). Dans ces communes, les professions intermédiaires et les employés représentent l'essentiel de la population active ([Source](#)). Les prestations de service résidentiels représentent également un fort niveau d'emploi à travers l'aide à domicile et les prestations en soin.

Dans la zone rurale, le taux de chômage des plus de 15 ans et celui des personnes âgées de 55 à 64 ans sont parmi les plus faibles avec ceux des communes des ceintures urbaines. Dans les communes à habitat dispersé et très dispersé et dans les bourgs ruraux, les taux de chômage des plus de 15 ans sont respectivement de 8,1 % et 8,4 % contre 11,4 % pour l'ensemble de la région ([Source](#)).

Figure 10 – Répartition des ménages par professions et catégories socioprofessionnelles de la personne de référence (en %)



Source : INSEE, recensement de la population, 2021



*Des emplois
principalement
centrés autour de
la construction et
du commerce*

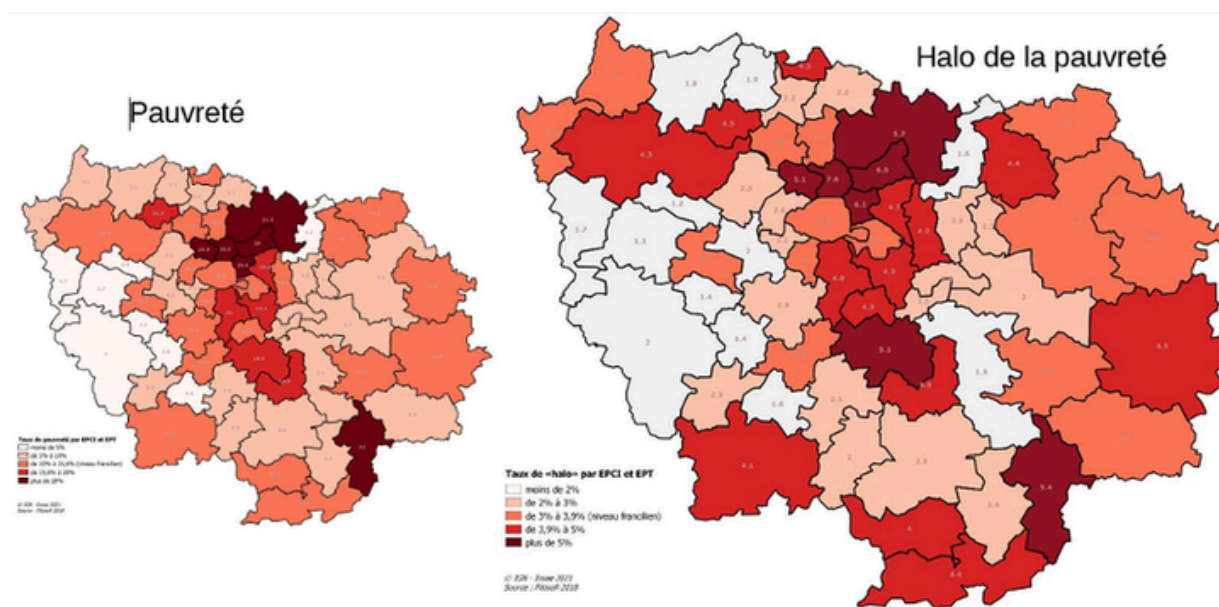


Dans ce cadre il est possible d’observer des statistiques de répartition d’emploi au sein du milieu rural francilien en prenant comme exemple le PNR du Vexin. « Le Parc compte 2 700 établissements, principalement de très petites structures (93% moins de 10 salariés), auxquels s’ajoutent près de 3000 entrepreneurs individuels. **La construction (31%) et le commerce (26%) constituent les principaux secteurs d’activité suivis de l’industrie (12%) et de l’hébergement – restauration (11%). On recense en 2022 17 444 emplois essentiellement orientés vers les services (27%), le commerce (26%) et la construction (18%).** L’emploi salarié qui s’établit en 2024 à 14 126 a vu le secteur industriel perdre 1091 emplois depuis 2006 (-35%), ce chiffre étant compensé par une croissance des services, de l’hôtellerie–restauration, de la construction sur la même période. Le territoire a donc été résilient en termes d’emplois salariés même si leur nature a profondément évolué. Les mobilités domicile-travail vers les pôles urbains de proximité demeurent importantes. L’offre d’emplois locaux rapportée aux actifs du territoire s’établit à 47,7% en 2022 ce qui représente 1 emploi local pour 2 actifs. » (Source & source).

D) Des inégalités de revenus : de fortes oppositions géographiques.

Une étude récente de l’Insee sur les ménages vivant en zone rurale en Île-de-France donne, pour **2020**, un niveau de vie annuel moyen de **29 380 €** pour l’ensemble des ménages ruraux. Mais le **rural francilien n’est pas homogène** : les revenus diminuent généralement avec l’éloignement des pôles urbains.

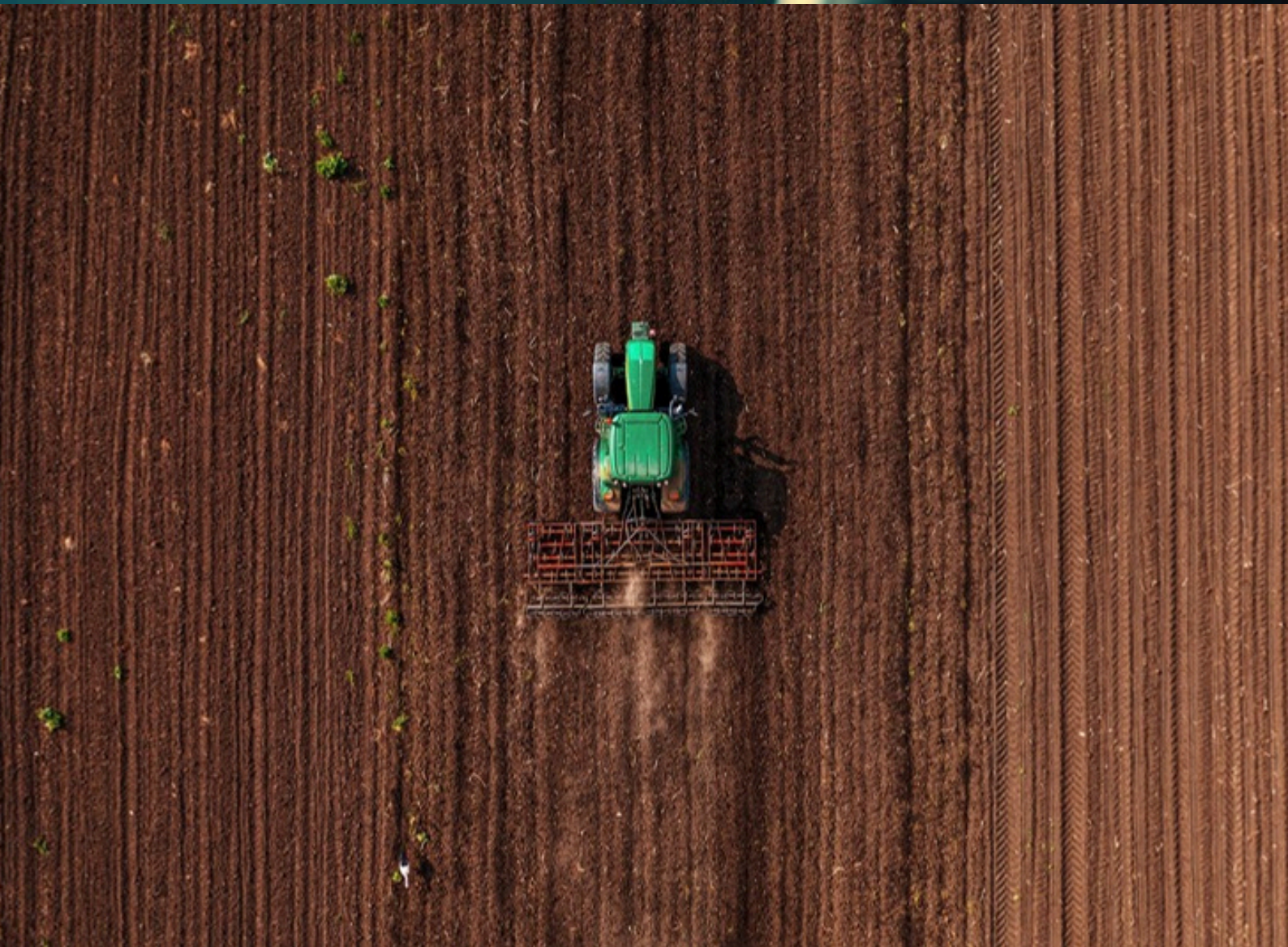
On peut certes caractériser les inégalités rurales franciliennes comme **moins fortes en moyenne que dans les grands espaces urbains**, mais avec une **forte opposition géographique** : les communes rurales surtout de l'ouest proches et bien connectées à Paris bénéficient davantage des revenus élevés de l'aire parisienne, tandis que les communes rurales plus éloignées connaissent davantage de ménages modestes et de pauvreté et en situation de fragilité face à l'insertion professionnelle surtout au Sud et à l'Est du territoire francilien.



(Source : B37)

On retrouve ces communes éloignées dans le Zonage de France Ruralité pour la revitalisation (ZFRR) des communes les plus vulnérables qui visent à accorder des avantages fiscaux aux entreprises qui s'y installent.





PARTIE

03.

3. Les politiques régionales concernant la ruralité.



Plan des mobilités



Objectif régional :
+15% transport en
commun

-15% usage de la
voiture

X3 usage du vélo



Le territoire francilien connaît des spécificités dans la dynamique de ses politiques publiques du fait de la coexistence d'une métropole dense et d'espaces agricoles et naturels vastes. Ainsi, les actions régionales en matière de ruralité s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques majeurs pouvant être observés ci-dessous. Ces politiques visent notamment à rééquilibrer les territoires, soutenir l'agriculture locale, maintenir les services essentiels, préserver la biodiversité et inciter à l'adaptation au changement climatique.

A) Compétences : plusieurs domaines d'intervention.

La Région Île-de-France possède **plusieurs compétences** en lien avec la ruralité.

1) Transports

La Région a mis en place un Plan des mobilités qui vient fixer la stratégie régionale pour la mise en œuvre et l'exploitation des projets de mobilité jusqu'en 2030. **Un des objectifs affichés est notamment de réduire de 15% l'usage de la voiture, d'augmenter de 15% l'usage des transports en commun et de multiplier par 3 l'usage du vélo** (plus de détails : [Source](#)).

Les transports en commun sont de réels vecteurs de développement et d'attractivité au sein des territoires ruraux. L'instauration du Pass Navigo à tarif unique et du pass Liberté + pour les trajets ponctuels ont fortement contribué à diminuer le coût des transports pour les habitants de la grande couronne.

La Région développe également de nouveaux moyens de transports et prolonge certains réseaux (B24). De surcroît, le service PAM est en cours de développement et permet notamment à des personnes à mobilité réduite de se déplacer dans l'ensemble du territoire francilien (y compris en zone rurale) – plus de détails : <https://pam.iledefrance-mobilites.fr/decouvrir-pam/service-francilien>

La Région a également mené des actions plus spécifiques concernant le développement de la mobilité francilienne à travers des aides pour le covoiturage (par exemple avec l'application CovoitIDFM, le transport à la demande) et les réseaux cyclables (Plan vélo).

2) Education et formation

La Région possède également une compétence quant aux lycées et les formations professionnelles comprenant notamment les formations sanitaires et sociales. L'implantation d'un lycée ou d'un centre de formation au sein d'un territoire rural permet de maintenir un tissu social diversifié et une certaine attractivité au sein de ce territoire. Les étudiants ou lycéens étudiant sur le territoire peuvent également générer un bassin de développement économique par leur consommation. Dans ce cadre, la Région développe la rénovation de lycées permettant de répartir l'enseignement sur l'ensemble du territoire francilien.

“L'implantation d'un lycée ou d'un centre de formation permet de maintenir un tissu social et l'attractivité du territoire”



3) Développement économique : des actions fortes en direction des commerces et de l'agriculture

Via diverses mesures de développement économique, **la Région soutient l'emploi et accompagne les entreprises** qui se créent, se développent ou font face à des difficultés. Cela pouvant notamment s'opérer à travers des subventions (faisant suite à des appels à projets ou des aides ponctuelles). Elle intervient donc dans différents secteurs de l'économie en zone rurale : artisanat et industrie, commerce, agriculture, tourisme ou encore concernant le secteur économique du recyclage.

Dans ce cadre, elle **accompagne la ruralité francilienne** à travers **le maintien ou le développement de TPE et de commerces de proximité** (voir ci-dessous : Pacte Rural) en valorisant les circuits courts et les produits locaux (notamment par la création et le développement du label « Produit en Île-de-France »). La Région contribue également au maintien de tiers-lieux pouvant servir de lieu de création d'un tissu social territorial.



“la Région contribue à l'activité économique des zones rurales à travers le soutien apporté aux agriculteurs”

Ensuite, la Région contribue à l'activité économique des zones rurales par l'intermédiaire du soutien qu'elle apporte aux exploitations agricoles comme le définit le Pacte Rural (2018-2030). Ce soutien peut également s'observer récemment dans le cadre du Plan Puissance Agricole datant de septembre 2026 permettant l'ouverture d'un fonds de 5 millions d'euros afin d'accompagner les agriculteurs connaissant des difficultés à la suite des sécheresses et canicules de l'été 2026.

Dans le cadre du Pacte Rural et dans un contexte de diminution du nombre d'exploitations agricoles franciliennes, la Région soutient l'installation de nouveaux agriculteurs (pour plus de détails voir bibliographie – B39). De surcroît, la Région porte une politique agricole basée sur l'aide au développement de nouvelles filières et à l'innovation (notamment par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture). En effet, elle apporte notamment des subventions à la recherche technologique (Par exemple l'appel des aides Sesame – Pour plus de détails voir bibliographie – B40).

Par l'intermédiaire de son soutien à la Chambre d'Agriculture, la région met également en place des aides permettant de tester et fournir du matériel de haute technologie concernant le semis, le traitement, la surveillance des récoltes et de l'irrigation (B36). Plus de détails concernant les projets de Recherche & Développement opérés par la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France peuvent être observés [ici](#).

A travers les financements qu'elle apporte aux centres de recherche comme l'INRAE ou AgroParisTech, la Région contribue également à la mise en place de projets de recherche concernant la qualité des sols (notamment à travers la valorisation de certains procédés agroforestiers ou la plantation de haies) et l'utilisation de nouveaux intrants (par exemple avec certains projets en cours ayant comme objectif la réutilisation des urines).

4) Environnement : des politiques régionales de transition énergétique et de préservation des espaces naturels

A) La Transition énergétique

La Région développe des projets d'adaptation au changement climatique tels que des aides pour l'adaptation de l'éclairage public pour diminuer la consommation et préserver la trame noire. De plus, elle mène également des études sur l'énergie et le climat afin de développer des énergies renouvelables (cela pouvant notamment être opéré par l'Institut Paris Région qu'elle finance). Les politiques régionales concernant l'adaptation au changement climatique sont pluridisciplinaires puisque cet enjeu affecte l'ensemble des secteurs économiques franciliens. Par exemple, la Région mène des rénovations thermiques de bâtiments (notamment dans le cadre des contrats ruraux) ou mène une politique de soutien à l'agriculture biologique et à la production d'énergie photovoltaïque dans le secteur agricole (Source B25 & pour plus de détail concernant le photovoltaïque voir bibliographie B38).

Dans le cadre de son Plan Energie 2026 – 2028, la Région Île-de-France vise également à produire localement une énergie décarbonée. Elle cherche notamment à utiliser ses gisements majeurs de chaleur renouvelable et de récupération (géothermie, récupération de chaleur fatale, etc.). La Région développe aussi la production d'énergie par méthanisation puisqu'elle s'est fixé comme objectif de faire rouler 5 000 bus au biogaz d'ici la fin d'année 2027 (B33).

D'autre part, la Région soutient également les entreprises développant des nouveaux programmes de production énergétiques durables. La Région annonce notamment : « D'ici 2028, 25 M€ d'aides et de programmes d'accompagnement soutiendront l'évolution de la production des entreprises. En outre, 15M€ seront consacrés à la décarbonation des filières les plus émettrices. Enfin, 20 M€ permettront d'accélérer le développement de pépites cleantech et greentech qui transforment l'innovation en solutions concrètes pour la transition écologique. » (B33).

B) La préservation des espaces naturels

Dans le cadre de ses compétences la Région met notamment en place sa Stratégie Régionale de la Forêt et du Bois (Pour plus de détails sur les compétences Régionales concernant la forêt voir bibliographie B41). En ce sens, elle porte des politiques de gestion durable des forêts et vise à accompagner le développement de la filière forêt-bois du territoire francilien. Pour rappel, dans son avis rendu en 2023 (Source : B42) le Ceser appelait notamment à une gouvernance territoriale de la Forêt. Cette recommandation peut être mise en parallèle avec la mention portée récemment par le Conseil Régional concernant l'attribution d'un statut particulier aux Forêts Urbaines et Périurbaines afin de permettre une gestion de celles-ci par la Région (voir le Conseil Régional du 23 septembre 2026).

A l'instar de sa Stratégie Régionale de la Forêt et du Bois basée sur des compétences régionales en lien avec l'environnement et l'aménagement du territoire, la Région a mis en place une Stratégie Régionale de la Biodiversité pour la période 2020 – 2030 (B44). Dans le cadre de cette stratégie, la Région porte notamment le fait de planter des arbres sur le territoire francilien afin de stocker du carbone et d'améliorer le bien-être des franciliens à travers la préservation des espaces naturels.

Il est néanmoins nécessaire, conformément au rapport publié récemment par Régions de France sur le sujet de la biodiversité de rappeler que l'Etat a délégué la gestion de la biodiversité au Conseil Régional sans forcément accorder les moyens nécessaires pour cela (Source : B43).





**“Les 4 Parcs
Naturels
Régionaux
franciliens
contribuent à
la
préservation
des espaces
naturels”**

La Stratégie Régionale de la Forêt et du Bois est en concordance avec le Schéma de Cohérence Ecologique portant les compétences régionales en matière d’environnement. Le Schéma de Cohérence Ecologique de la Région Île-de-France vise également à mettre en place une politique de trame verte et bleue sur le territoire francilien. Dans sa démarche de mener une politique environnementale la Région Île-de-France identifie les cours d’eau et les rivières à protéger et à inscrire dans le cadre de son SRCE. De plus, afin d’évaluer ses politiques régionales, celle-ci a rendu un bilan sur son SRCE (pour le lire – voir bibliographie B45). Enfin, l’ensemble de ses politiques régionales concordent également avec le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé par les services préfectoraux. Le SDAGE du territoire francilien est centré sur les enjeux de la Seine et donc s’opère sur des bassins hydrographiques plus larges que le territoires franciliens. Le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux sera prolongé en 2027.

Enfin, en abordant la préservation des espaces naturels sur le territoire francilien il est nécessaire de mentionner les 4 Parcs Naturels Régionaux présents sur le territoire, acteurs majeurs dans la valorisation du patrimoine naturel. Il faut aussi citer l’Agence Île-de-France Nature (Ex Agence des espaces Verts) qui veille sur 145 00 hectares d’espaces agricoles, naturels et forestiers (répartis sur 56 territoires). Cette agence mène des politiques d’aménagement et de gestion des espaces depuis sa création en 1976 ([Lien vers le site d’Île-de-France Nature pour en savoir plus](#)).

En parallèle des politiques de préservation des espaces naturels, la Région contribue également à la préservation du tissu touristique local permettant de valoriser le patrimoine naturel – notamment par l’intermédiaire de Choose Paris Région - (Plus de détails sur les politiques menées par la Région en ce sens : [Source](#)).

5) Autorité de gestion des fonds européens

La Région est autorité de gestion concernant la gestion des Fonds Européens, elle mène des politiques de préservation de la ruralité avec l’appui des FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Elle accompagne également le développement économique par l’intermédiaire des FEDER (Fonds européens de développement régionaux – [Source](#)). A travers ces financements la Région gère notamment 83 millions au titre du FEADER dont une partie finance 5 programmes Leader qui doivent dynamiser les territoires ruraux. Pour plus de détails sur ces programmes :

- L’ADADSA, qui porte le [GAL Seine-Aval](#) ,
- Terre et Cité, qui porte le [GAL Plateau de Saclay](#) ,
- Le PNR du Gâtinais français, qui porte le [GAL Gâtinais français](#) ,
- Seine-et-Marne Attractivité, qui porte les [GAL SUD77](#) et [GAL Terres de Brie](#)

B) Les outils d'intervention de la Région.

1) Le Pacte Rural : Contrats Ruraux et Contrats d'aménagement rural

Un engagement fort de la Région vers les territoires ruraux s'est traduit par un rééquilibrage des flux financiers au bénéfice des territoires ruraux.

En effet, l'ambition forte portée par l'exécutif de réduire les fractures territoriales et de promouvoir le développement des territoires ruraux s'est traduite par le vote, en mars 2016, d'un Pacte Rural (B46). Ce Pacte Rural représente à la fois un plaidoyer pour un rééquilibrage de l'action publique vers les territoires ruraux ainsi que la concrétisation des engagements du nouvel exécutif pour ces territoires.

Afin de porter les ambitions de ce Pacte, une Vice-présidence a été créée spécifiquement pour animer et développer l'action de la Région vers les territoires ruraux (Source : B47).

“Les ruraux franciliens devront bénéficier d'1/6 des financements régionaux”



De plus, pour améliorer la qualité de vie dans ces communes rurales, le Conseil Régional s'est engagé à instaurer un principe de « juste retour » pour les habitants de ces territoires d'ici la fin de la mandature : puisqu'ils représentent 1/6e de la population de l'Île-de-France, ils devront bénéficier de 1/6e des financements de la Région (Source B48). Dans ce cadre, le Conseil Régional a mis en place des Contrats Ruraux et Contrats d'Aménagement Ruraux.

Les Contrats Ruraux mis en place par le Conseil Régional représentent un soutien auprès des collectivités situées en territoires ruraux concernant des projets de construction, de rénovation ou d'aménagement. A titre d'exemple, lors du CFU 2025, la Région a annoncé financer 78 nouveaux contrats ruraux (basés sur divers projets : revitalisation commerciale des centres bourgs, aide aux petits commerçants pour l'installation, aide à la lutte contre les inondations). Cela représente 11,5m€ de crédits de paiement d'investissement qui ont été annoncé comme étant attribué aux « Contrats ruraux » au sein du CFU 2025.

Dans la poursuite de cette politique, en juin 2026, 2,2 millions viennent d'être débloqués par le Conseil Régional pour financer 18 projets. Les opérations concernent notamment l'aménagement de voiries et de stationnements, la construction d'une mairie, l'extension d'une épicerie. Les communes de Guigneville-sur-Essonne (91), Coulommès, Favières, Ocquerre (77) ou encore Grosrouvre (78) sont notamment concernées.

2) Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnement

Dans le cadre de sa politique régionale d'aménagement du territoire, la Région Île-de-France a également adopté en 2025 son Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E).

Le SDRIF-E est « le document de référence pour la planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région. » (Source). Celui-ci comprend de multiples mesures sur l'aménagement du territoire notamment par la mise en avant d'un polycentrisme permettant d'avoir divers pôles au sein de la Région autour desquels se formeront des bassins de vie. Les objectifs de ZAN (zéro artificialisation nette) et ZEN (zéro émission nette) visent à mettre la circularité et la durabilité au cœur du modèle économique francilien.

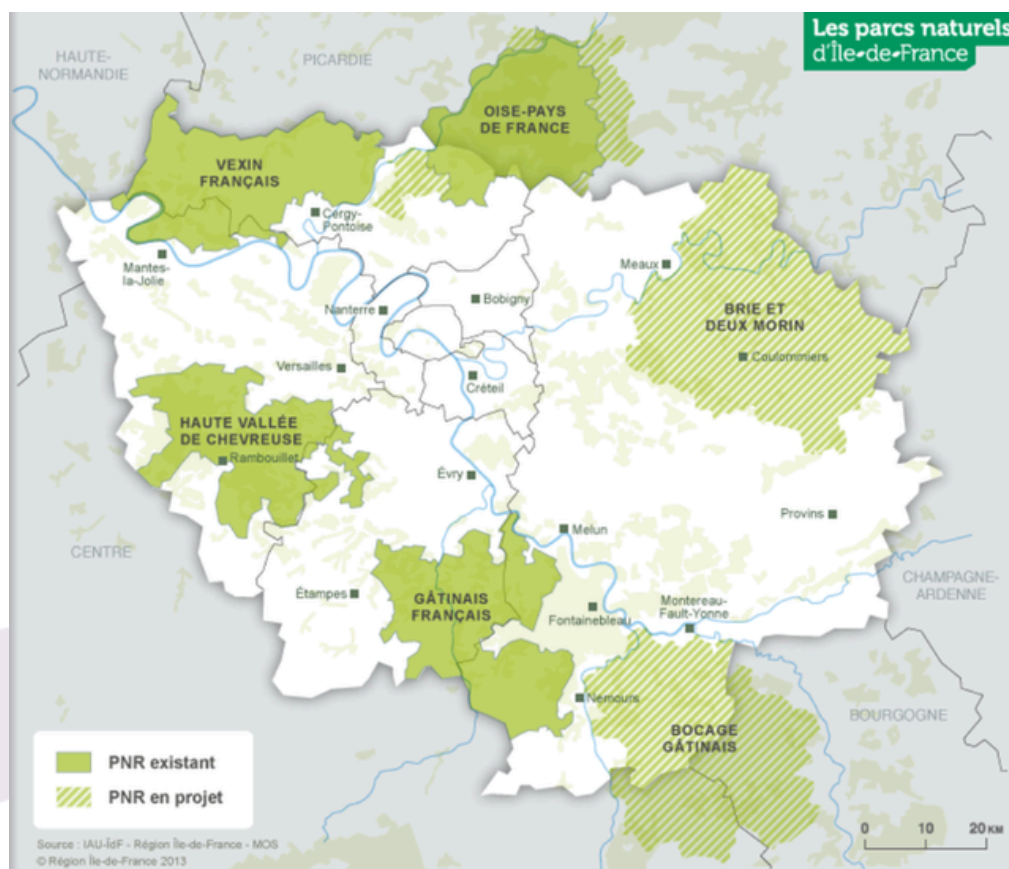
Enfin, le SDRIF-E comprend également des objectifs en termes de logement qui peuvent affecter les communes rurales si elles sont dans un périmètre SRU.

3) L'Agence de la Ruralité

En ayant à cœur d'accompagner les territoires ruraux, la Région Île-de-France a créé en 2022 l'Agence de la ruralité ayant comme objectif d'accompagner les maires ruraux notamment concernant l'ingénierie de projets complexes et la recherche de financement (plus de détails : [Source](#)). Le Conseil Régional renouvelle régulièrement son engagement concernant la ruralité avec notamment 17 millions d'euros d'autorisation de programme pour cette agence indiqués au sein de son CFU 2025.

4) Les contrats de Parcs

Concernant la ruralité et les parcs naturels régionaux. La Région Île-de-France bénéficie de 4 PNR et 2 PNR en cours de création (à savoir le Projet de PNR du Bocage gâtinais et le Projet de PNR de la Brie et des deux Morin). Ainsi, il existe actuellement 4 contrats de parcs pour 2024- 2026 prolongeant les contrats 2021-2023 précédemment établis. D'après le Compte Financier Unique de 2025, la Région a mandaté 2,86m€ en crédit de paiement d'investissement concernant le programme des Parcs Naturels Régionaux.



Source : Les Parcs Naturels Régionaux

5) Le Plan Alimentaire Territorial

La Région contribue également à la préservation et au développement des milieux ruraux par l'intermédiaire de ses actions concernant l'alimentation locale : « **Le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, adopté par les élus le 4 février 2021, a pour objectif de garantir aux Franciliens une alimentation en circuit court, saine, de qualité et accessible à tous.** » (B34). Dans ce cadre, cette dynamique valorise les exploitations agricoles locales et l'activité économique des territoires ruraux. Ce Plan régional a notamment permis de réaliser une hausse de 50% sur le nombre d'exploitations agricoles franciliennes approvisionnant en circuit court. Ce Plan institue également que 100% des lycées franciliens sont approvisionnés en produits locaux et cherche à introduire 2 800 produits au sein du label « Produits en Île-de-France » (B34). Ce programme régional accompagne, notamment par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture régionale, le développement de certains programmes locaux d'alimentation territoriale mis en place au sein de communes (B35).

*Objectif 100% des lycées
franciliens approvisionnés
en produits locaux*



*“Hausse de 50% des
exploitations agricoles
approvisionnant les lycées en
circuit court”*





PARTIE

04.

4. Les enjeux propres à la ruralité francilienne : déclin ou nouvelles opportunités ?

Plusieurs travaux d'économistes, de sociologues sur des manifestations récentes de l'opinion publique ainsi que d'élus ruraux laissent à penser que les territoires ruraux franciliens sont à la fois des territoires considérés comme étant en déclin et des territoires en recomposition pouvant présenter de réelles opportunités (par exemple le livre La France périphérique de Christophe Guilluy ou le livre La revanche des villages d'Eric Charmes).

A) Des inégalités territoriales persistantes.

1) La santé, des défis et des enjeux spécifiques

Bien que la problématique liée à l'accessibilité aux soins dans les territoires ruraux soit fréquemment évoquée, l'état de santé des populations y vivant est relativement méconnu et peu étudié. Or, la santé en milieu rural est moins favorable par rapport au reste de la population française. Ce constat mis en avant dans un article de l'Observatoire Régional de la Santé Nord en 2010 se vérifie encore aujourd'hui comme le montre le rapport de 2025 de l'Observatoire Régional de la Santé d'Île-de-France (B49). En Île-de-France, les indicateurs sanitaires présentés dans ce rapport montrent **une situation globalement moins favorable dans les communes rurales que dans les territoires urbains (B49).**

Les espaces ruraux en Île-de-France regroupent une faible partie de la population de la région (un peu moins de 5 %). **En revanche ils représentent plus de la moitié des communes du territoire avec des défis et des enjeux de santé spécifiques.**

Le rapport de l'ORS de 2025 indique notamment : « En effet, à structure d'âge équivalente, la population rurale présente une mortalité et une morbidité supérieures qui reflètent un état de santé plus dégradé. [...] Dans la zone rurale, la population des bourgs ruraux possède une espérance de vie inférieure à celle de la région.

“La santé en milieu rural est moins favorable par rapport au reste de la population française”



Espérance
79,8 & 84,6
VS
80,7 & 86

Chez les hommes elle est de 79,8 ans et chez les femmes de 84,6 ans contre respectivement 80,7 et 86,0 en Île-de-France. Dans le rural dispersé et très dispersé, l'espérance de vie est très proche de celle de la région, chez les hommes et chez les femmes. L'espérance de vie à la naissance la plus faible se retrouve dans les centres urbains intermédiaires pour les hommes et dans les bourgs ruraux pour les femmes. ». En outre, ce rapport indique également :

« En Île-de-France, la plupart des infrastructures de santé sont concentrées dans les zones urbaines et les densités médicales y sont les plus fortes. Un des premiers enjeux pour les communes rurales franciliennes est celui de l'inégalité d'accès aux soins et la désertification médicale marquée). ».

Lors de leur dernière étude datant de 2022 l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France indiquait notamment que 96% des Franciliens résidaient dans des territoires sous-denses en offres de soins ; ces inégalités touchent plus particulièrement les femmes des zones rurales les plus éloignées des pôles. Par ailleurs, concernant les offres de soin, le rapport de l'ORS Île-de-France datant de 2025 précisait : « La densité moyenne régionale d'omnipraticiens est de 6,5 pour 10 000 habitants. En zone rurale, les bourgs ont une densité proche de la moyenne régionale avec 5,3 médecins pour 10 000 habitants mais ce sont les communes du rural dispersé et très dispersé qui ont le déficit le plus important d'omnipraticiens avec 0,8 pour 10 000 habitants. Pour les spécialistes, on observe une décroissance continue de leur densité depuis les centres urbains jusqu'aux communes les plus rurales. La densité la plus faible étant dans le rural dispersé et très dispersé avec, par exemple, 0,5 dentistes (moyenne régionale de 5,4) et 0,5 gynécologues pour 10 000 habitants (moyenne régionale de 9,9) ».

“Il est plus difficile pour des habitants de commune rurale d'accéder à des soins”

Ainsi, il est plus difficile pour les habitants des communes rurales d'accéder rapidement à des soins (temps d'attente très souvent long, distances plus grandes, manque de transports en commun, etc.). D'autre part, la faible présence de transports en commun accentue plus particulièrement la difficulté d'accès aux soins pour les personnes âgées ou en situation de précarité. Il en résulte certainement un renoncement aux soins plus important que dans les autres territoires de la région mieux dotés et plus accessibles. Dans une publication récente, Fabrique Territoires Santé rappelait que les renoncements aux soins du fait d'une moindre accessibilité (offre plus faible et précarité financière) avaient un impact sur la santé : prises en charge retardées, aggravation des symptômes, etc. Cette étude précisait également que ce renoncement pouvait par ailleurs avoir un effet délétère sur la santé mentale.

Une autre spécificité de la ruralité est celle des conditions de vie et de travail étant globalement plus défavorables. Le rapport de l'ORS de 2025 précise notamment : « En effet, au sein des territoires ruraux la population est plus âgée et dispose de moins de cadres avec notamment une concentration des agriculteurs. Les habitants sont également davantage isolés. Ces situations peuvent être à l'origine de risques psychosociaux plus prégnants. C'est en zone rurale que l'on observe la surmortalité la plus élevée par suicide, en particulier chez les hommes avec + 52,3 % dans les bourgs ruraux et + 71,7 % dans les communes à habitats dispersé et très dispersé, par rapport à la moyenne régionale. ». Ainsi, l'étude de la santé mentale dans les communes rurales représente un enjeu important.

On observe aussi un taux élevé de **violences intrafamiliales** au sein des milieux ruraux et de féminicides cela pouvant être accentué par les difficultés que présentent les victimes à être aidées en milieu rural plutôt qu'en milieu urbain (bien que le sujet soit encore mal documenté, il est possible d'obtenir plus de détails sur ce phénomène dans le rapport du Sénat publié en 2021 « Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité ». (Pour plus de détails voir également : [L'étude de l'Institut Terram](#) – Ce que vivent vraiment les femmes rurales – Décembre 2025).



Une pollution urbaine moindre mais des risques environnementaux spécifiques

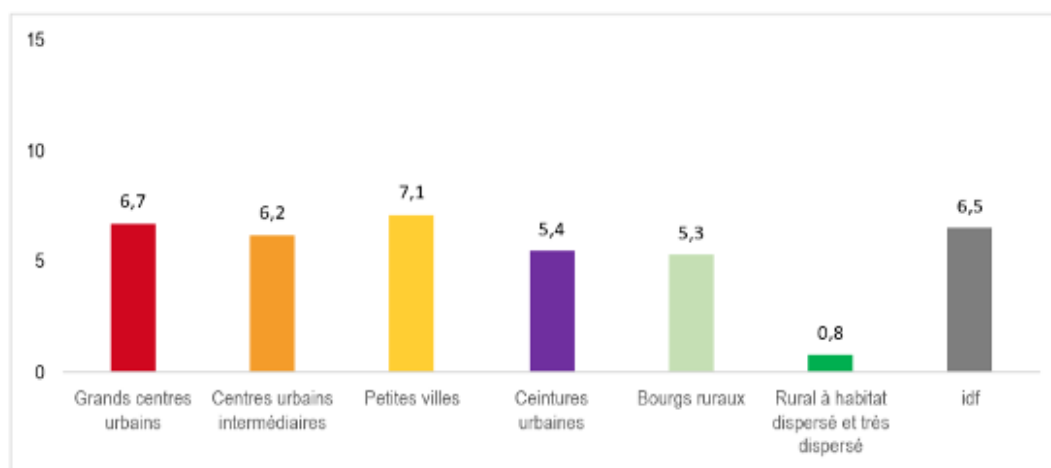


Ensuite, la connaissance de l'**impact de l'environnement sur la santé** des populations des zones rurales représente un autre enjeu encore peu étudié. En Île-de-France, les études sur l'impact de la pollution sur la santé sont menées sur les territoires urbanisés, concernés par les pollutions et nuisances liés à la qualité de l'air, le bruit, etc. Comme le précise le rapport 2025 de l'ORS : « Si la pollution de type urbaine est moindre (en milieu rural), **certains risques environnementaux spécifiques sont présents**. Par exemple une plus forte **exposition aux pesticides, nitrates et autres polluants chimiques d'origine agricole**. Il y a aujourd'hui un besoin d'une meilleure prise en compte des risques environnementaux dans les politiques de santé publique menées dans les communes rurales. » (B49).

Les territoires ruraux franciliens sont néanmoins hétérogènes pour la mortalité ; une étude récente qui utilise une classification plus fine des communes rurales, montre qu'il n'y a pas d'homogénéité des indicateurs dans la zone rurale. La nouvelle catégorisation des communes rurales en deux classes montre en effet une différence entre les bourgs ruraux et le rural à habitat dispersé et très dispersé, les premiers présentant des indicateurs de mortalité plus dégradés. Les bourgs ruraux présentent la surmortalité générale (par rapport à la moyenne régionale) la plus élevée avec +17,9 % (+23,4 % chez les femmes). Dans le rural à habitat dispersé et très dispersé, la surmortalité est l'une des plus faibles avec celle des communes des ceintures urbaines. Cette hétérogénéité de la mortalité au sein des espaces ruraux avec, dans les bourgs, une surmortalité (prématurée ou non) et une sous-mortalité dans leurs couronnes avait été mise en évidence dans toutes les autres régions françaises. Cette sous-mortalité pouvait s'expliquer par l'arrivée à proximité des bourgs et non dans ceux-ci d'une population jeune, active et mobile attirée par le faible coût du foncier et un environnement favorable. D'après le rapport de l'ORS datant de 2025 : en Île-de-France, la population des bourgs ruraux est légèrement plus âgée avec 7,4 % des plus de 75 ans contre 6,9 % dans le rural dispersé (B49).

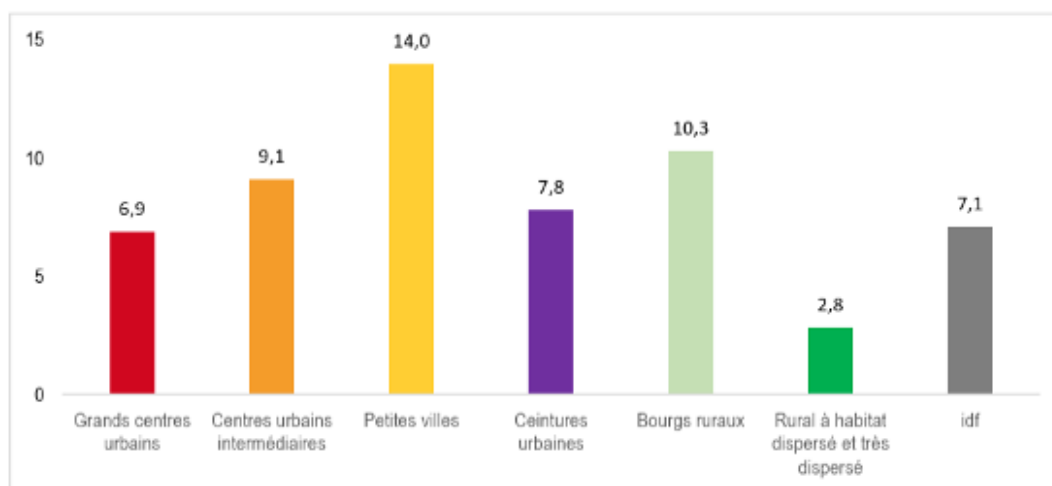
Pour compléter le sujet de l'accès à la santé en milieu rural, voir les graphiques ci-dessous :

Figure 47 – Taux de médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants



Source : CartoSanté, Insee

Figure 48 – Taux d'infirmiers pour 10 000 habitants



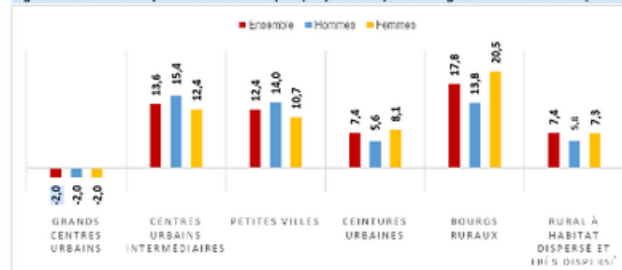
Source : CarioSanté, Insee

Tableau 2 – Espérances de vie (en années)

	Grands centres urbains	Centres urbains intermédiaires	Petites villes	Ceintures urbaines	Bourgs ruraux	Rural à habitat dispersé et très dispersé	Île-de-France
Espérance de vie à la naissance							
Hommes	80,8	79,4	80,1	80,9	79,8	80,7	80,7
Femmes	86,2	85,3	85,4	86,1	84,6	85,7	86,1
Espérance de vie à 35 ans							
Hommes	46,8	45,4	46,2	46,8	45,8	46,8	45,5
Femmes	51,9	50,9	50,9	51,6	50,1	51,4	51,0
Espérance de vie à 65 ans							
Hommes	20,0	18,9	19,3	19,8	18,9	19,5	19,9
Femmes	23,9	23,1	23,0	23,3	22,1	23,2	23,7

Source : Insee CspDC, Insee RP 2021 – Exploitation ORS IDF

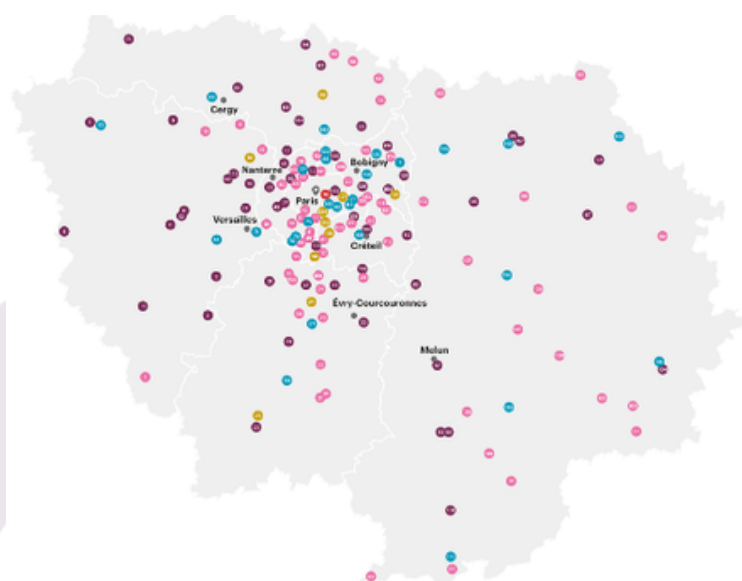
Figure 14 – Indice comparatif de mortalité (ICM) exprimé en pourcentage - mortalité évitable (soins)



Sources : Insee CspDC, INSEE RP 2017 à 2021 – Exploitation ORS IDF

D'autre part, comme le montre le rapport de l'IGRIF, analysant notamment les centres de formations sanitaires et sociales, ceux-ci sont fortement concentrés à Paris (plus de détails - Cartographie Annexe Annexe 4).

Enfin, la répartition des hôpitaux et EHPAD en Île-de-France est fortement centralisée comme le montre cette carte de l'institut Paris Région :



Région Île de France Carte des établissements

Légende

- CH
- Personnes âgées
- CHS, EPSM
- Handicap, enfance, famille
- CHU-CHR
- Villes Préfectures
- Délégations territoriales Arh

Source : ANFH – Île-de-France -

2) La mobilité en zone rurale, des progrès certains mais des efforts à poursuivre pour l'accès aux services

Plusieurs modes transports ont été développés en Île-de-France. Ils ont permis d'améliorer la situation francilienne mais des inégalités territoriales persistent. Celles-ci continuent à poser certains problèmes et sont parfois un frein quant à l'accès aux soins, le développement économique ou l'accès à de multiples formations et activités. L'observatoire des inégalités a pu établir des liens forts entre l'accès aux transports et la pauvreté.

La **commission du Ceser** précise notamment « *pouvoir se rendre facilement sur son lieu de travail, à un entretien d'embauche ou à une formation est un enjeu essentiel concernant la lutte contre la pauvreté. Or, selon le lieu où elles habitent, les personnes ayant des budgets restreints peuvent rencontrer des freins à la mobilité. Ainsi, dans les territoires ruraux où l'usage de la voiture pour aller travailler est très élevé, la possession d'un véhicule (et donc d'un permis de conduire) est souvent un préalable à la recherche d'emploi, du fait de l'absence de transports en commun adaptés et d'une offre d'emploi locale très limitée. Dans les territoires éloignés des pôles, les actifs doivent souvent parcourir une grande distance pour aller travailler, ce qui, quel que soit le transport, a un coût. Parallèlement, les habitants précaires des territoires éloignés des services courants sont ainsi confrontés à des coûts ou à des difficultés pouvant les exclure davantage. Au sein de la région, les difficultés liées à la mobilité sont plus fréquentes en grande couronne, dans des territoires parfois moins fortement exposés à la pauvreté – sauf dans la CC Pays de Montereau, et les CA Cergy-Pontoise ou encore Melun Val-de-Seine.* »

Sous un autre angle, les territoires ruraux peuvent être confrontés à des **problèmes de voiries et de sécurité routière** engendrés par des systèmes GPS indiquant des itinéraires au sein de petits villages non adaptés à un trafic intense ou à des camions lourdement chargés surtout dans les zones accueillant les stockages des terres excavées des grands chantiers franciliens (JO, GP express). Les conseillers relèvent aussi les difficultés pouvant apparaître lorsque les voiries sont modifiées pour réduire la vitesse en centre bourg ou dans les nouveaux lotissements pavillonnaires sans prendre en compte les nécessités de voiries du matériel agricole (effectuant de nombreux déplacements au sein de ces espaces).

Ensuite, les **transports scolaires ruraux** sont fréquemment assurés par les mêmes types de véhicule de taille importante qui peuvent engendrer des problèmes quant aux taux de remplissage de ceux-ci sans compter la durée de certains trajets pour rejoindre le lycée ou le collège (cela ayant notamment été mis en avant dans le précédent rapport du Ceser concernant la santé mentale des jeunes datant de 2026 – pour plus de détail - [Source](#)).

Enfin, **la voiture** reste le mode de déplacement central des ruraux et représente un réel enjeu afin d'accéder à l'activité économique et maintenir les liens sociaux. Le renchérissement actuel des carburants les pénalise davantage que les habitants des zones urbaines denses bien desservies. Une note rédigée par la Fondation Jean Jaurès de J. Fourquet et R. Branco indique notamment l'effet de la hausse des carburants sur la vie des ruraux. Elle analyse que cette hausse vient « rétrécir » les vies-activités des individus (B50). La hausse des taxes sur l'essence et les limitations de vitesse avaient d'ailleurs été l'une des causes du mouvement des gilets jaunes en 2018 qui avaient exprimé leur sentiment d'être des citoyens de seconde zone dans des territoires délaissés.



La voiture
comme mode
de
déplacement
central



la hausse du
carburant



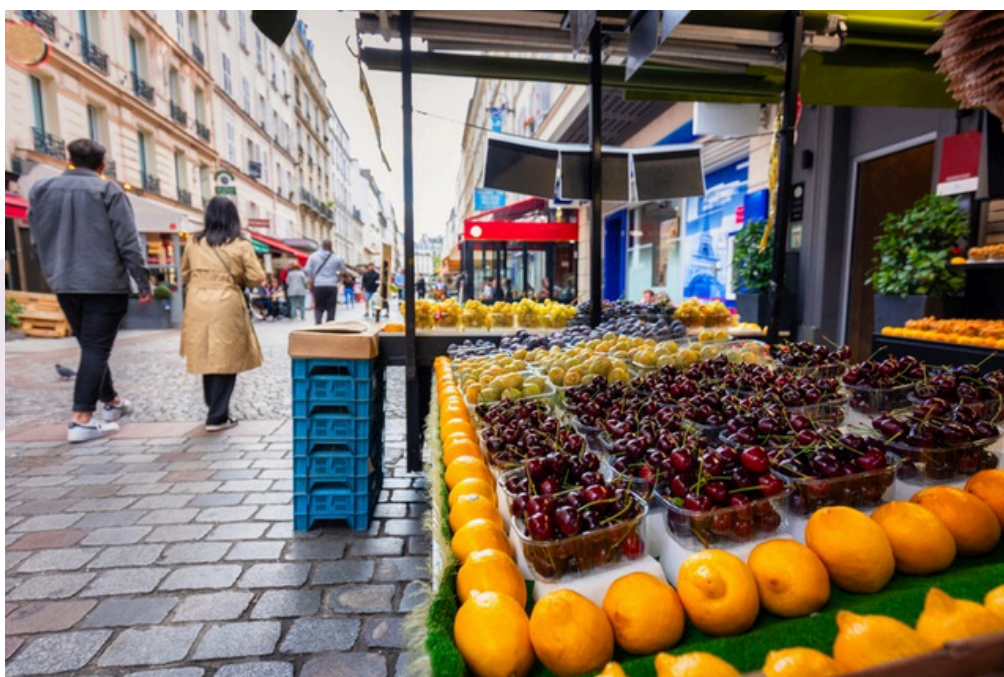
Impact
conséquent
sur les ruraux

Le temps passé en transport (domicile-travail) reste conséquent en Île-de-France puisque d'après une étude de l'Institut Paris Région il est de 38 minutes en moyenne pour un aller (B16).

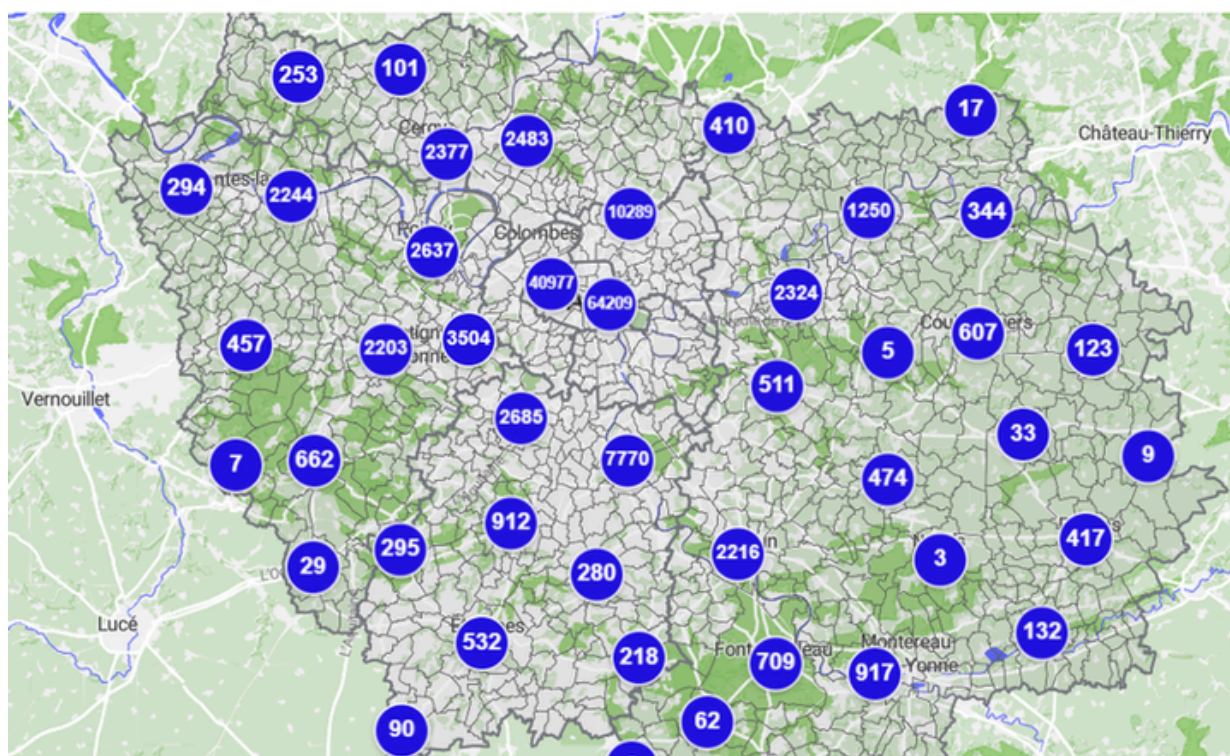
3) Le déclin des commerces en zone rurale.

À l'échelle nationale, le déclin des commerces de proximité en milieu rural constitue une tendance structurelle observée depuis plusieurs décennies. Le déclin commercial observé dans les communes essentiellement rurales, accentue leur perte d'attractivité et se traduit par une croissance de la vacance commerciale, avec des locaux fermés et parfois abandonnés, donnant un sentiment de dégradation du cadre de vie. D'après l'INSEE, entre 1993 et 2007 le nombre de commerces alimentaires de détail étant catégorisé comme « Alimentation générale, supérette » a diminué de 7% (B2). En 2020, la région comptait encore 206 435 commerces et services de proximité représentant plus de 545 000 emplois salariés. Les évolutions des pratiques d'achat, le développement de l'e-commerce et l'implantation des zones commerciales ont notamment eu des conséquences sur les commerces locaux (notamment de centre-bourg) et les déplacements. Les supermarchés aux abords des villes occasionnent une dévalorisation des centres villes et une augmentation de la valeur foncière des terrains aux abords des villes. Cette perte de commerce de proximité représente un réel enjeu d'attractivité pour les milieux ruraux. Les commerces de proximité sont une source d'emploi importante en zone rurale qu'il est nécessaire de relever et d'accompagner. Les actions menées par l'Agence de la ruralité avec les Contrats Ruraux doivent donc être poursuivies (voir partie II-B-3).

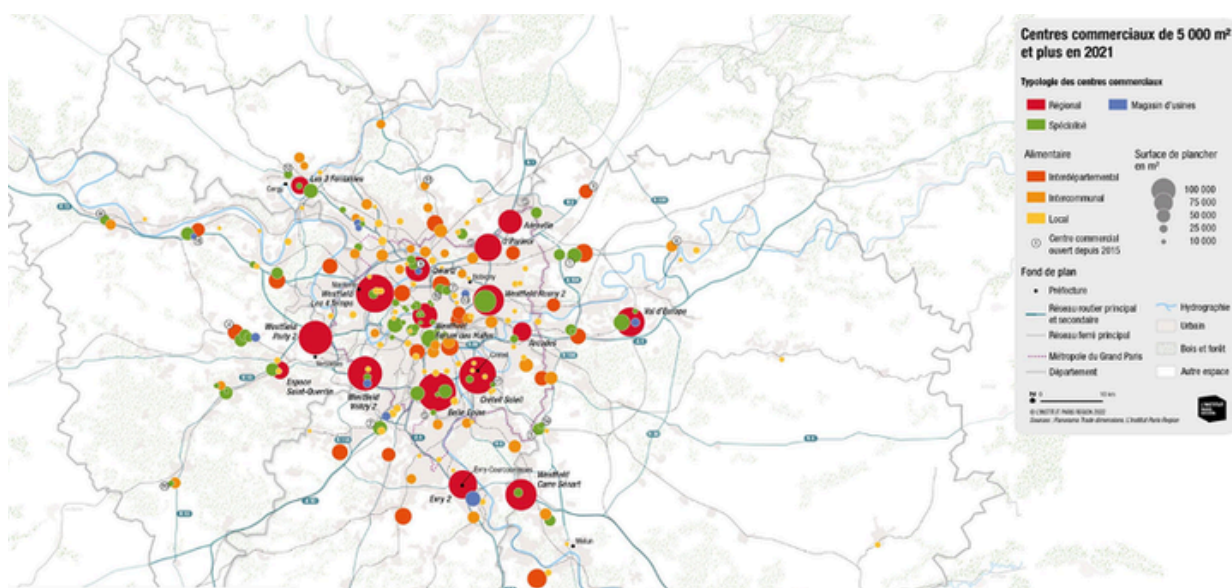
*“En 2020, la
Région comptait
206 435
commerces et
services de
proximité”*



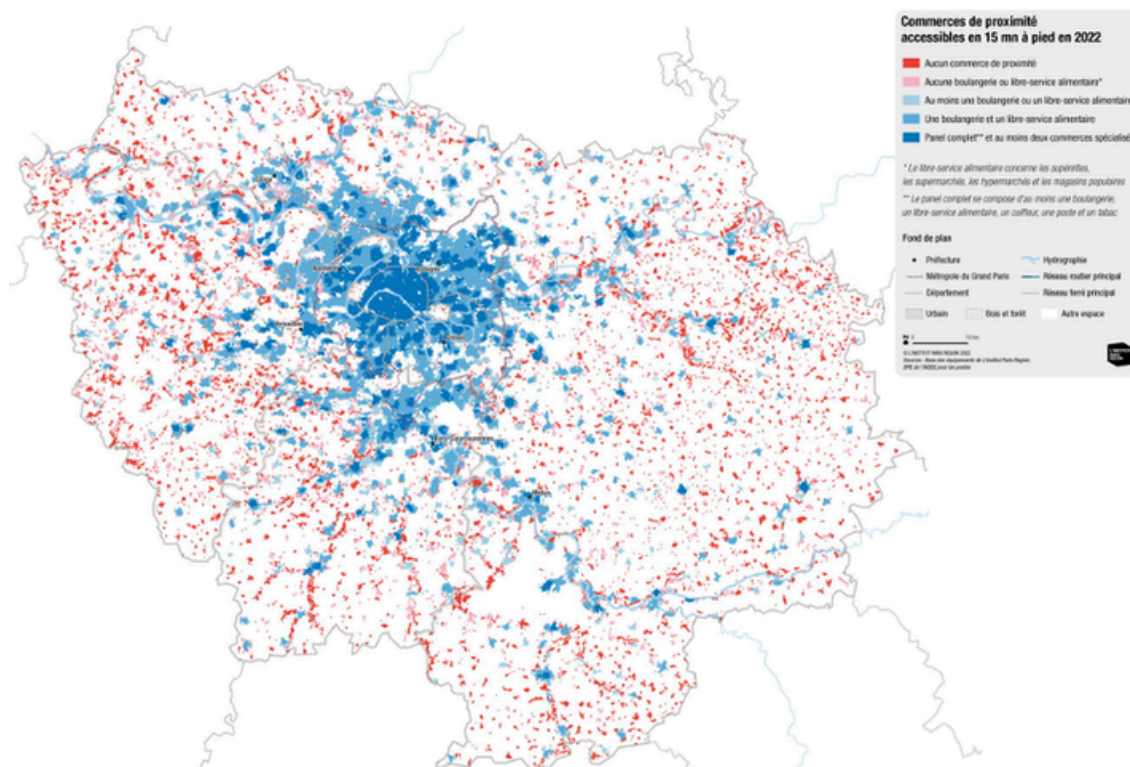
Ces enjeux peuvent être observés à travers les cartes ci-dessous :



Les commerces en Île-de-France (2023) – CCI Paris -



Cartographie des centres commerciaux de plus de 5 000m² en 2021 – Institut Paris Région – 2021



Cartographie des commerces de proximité accessibles en 15 min à pied en 2022 – Institut Paris Région

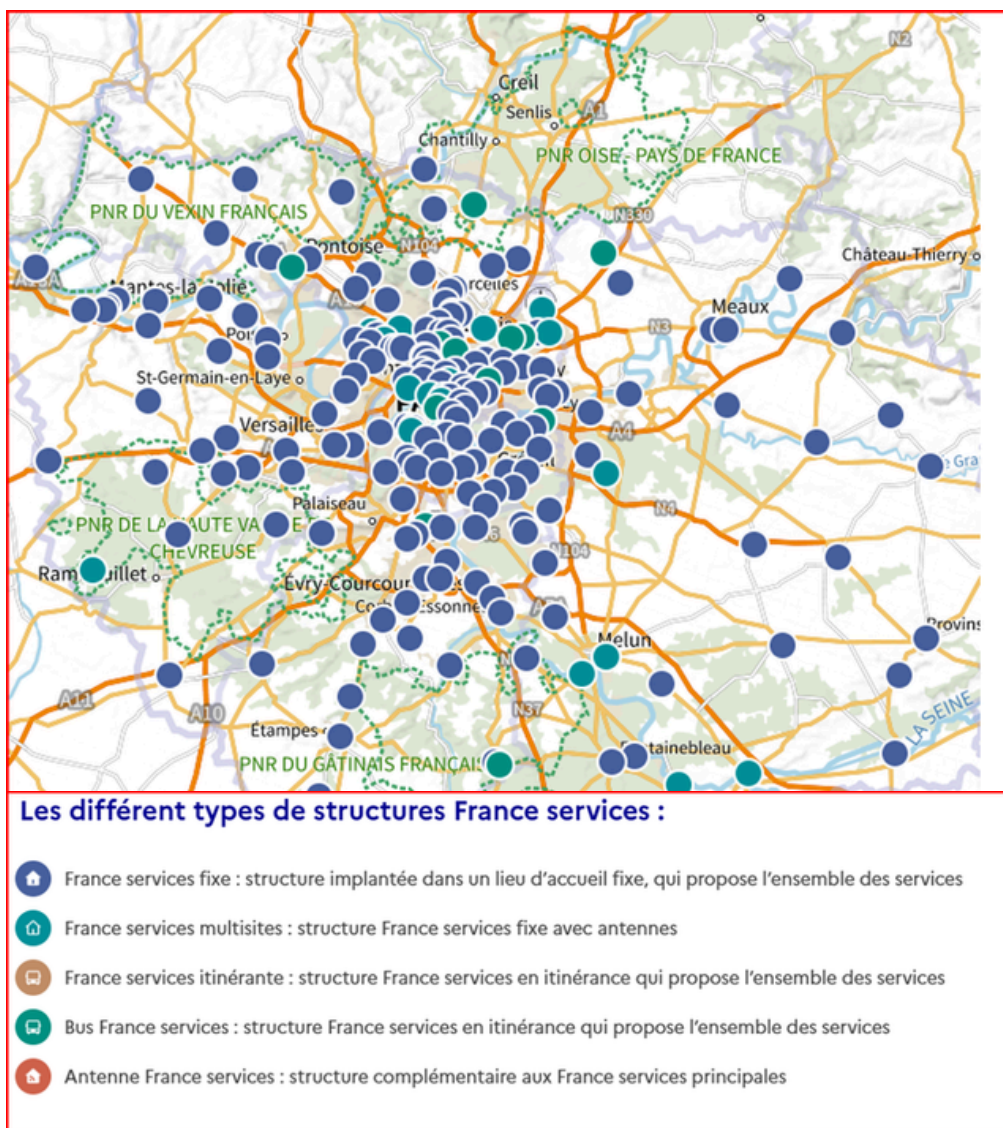
4) L'accès aux services publics en territoire rural s'améliore mais reste parfois difficile

En dépit de la mise en place des Maisons France Service et de conseillers pour le numérique, le sondage IFOP de 2021 réalisé par Familles Rurales indiquait que 61% des personnes interrogées avaient le sentiment que l'accès aux services publics s'était plutôt dégradé au cours des dernières années (B3). Plus précisément, les services publics concernés par cette dégradation seraient, d'après les sondés : l'accès aux services de santé ; l'accès à l'emploi ; l'existence de commerces de proximité ; la possibilité pour les jeunes ruraux de rester au sein de leur milieu rural d'origine sur le long terme. Également, l'accès aux services administratifs peut-être difficile pour des ruraux notamment à cause de l'informatisation des services et de l'illectronisme présent en milieu rural.

La carte des sites France Service montre que leur densité reste inégale dans les zones les plus éloignées de la grande couronne.

“L'accès aux services administratifs peut être difficile pour des ruraux à cause de l'informatisation et de l'illectronisme présent en milieu rural”

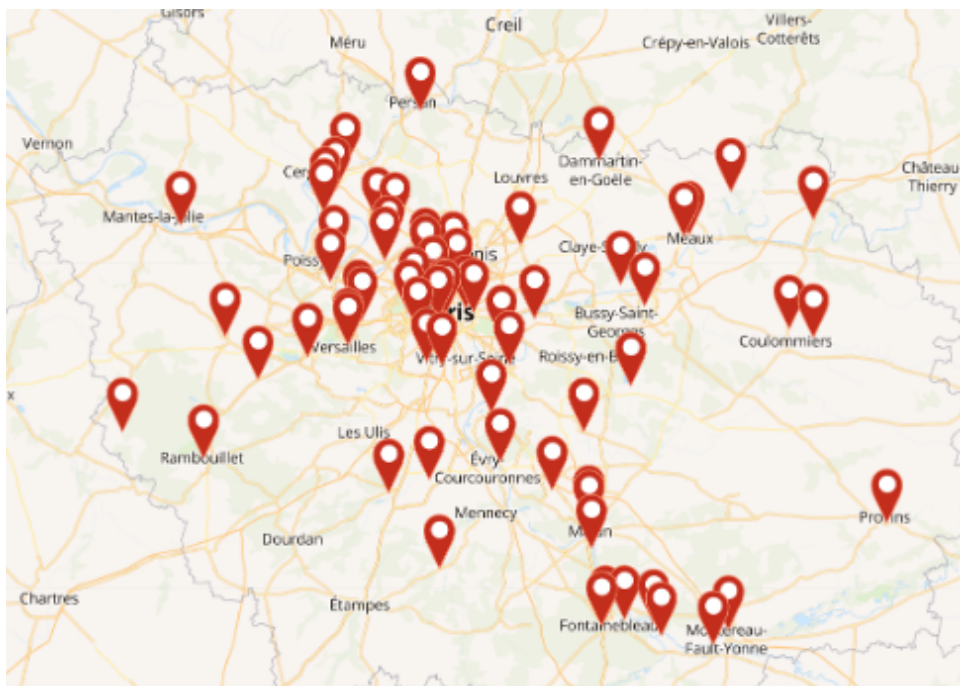




Concernant l'accès au numérique en Île-de-France : 95,7% des ménages bénéficient d'un accès à la fibre optique. Ce niveau d'accès répond aux recommandations portées par le Ceser lors de son précédent avis sur la ruralité datant de 2019. Ce chiffre démontre que l'enjeu se trouve plus sur l'illectronisme et la connaissance des services administratifs sur internet que sur l'accès à internet. En ce sens, le Défenseur des droits indiquait dans son rapport 2025 une hausse générale des réclamations avec « une hausse particulièrement marquée dans le champ des relations avec les services publics (+ 20 %). » pouvant parfois provenir d'une méconnaissance du système administratif (source B7). Il reste donc nécessaire d'appuyer les politiques permettant de favoriser l'acculturation au numérique.

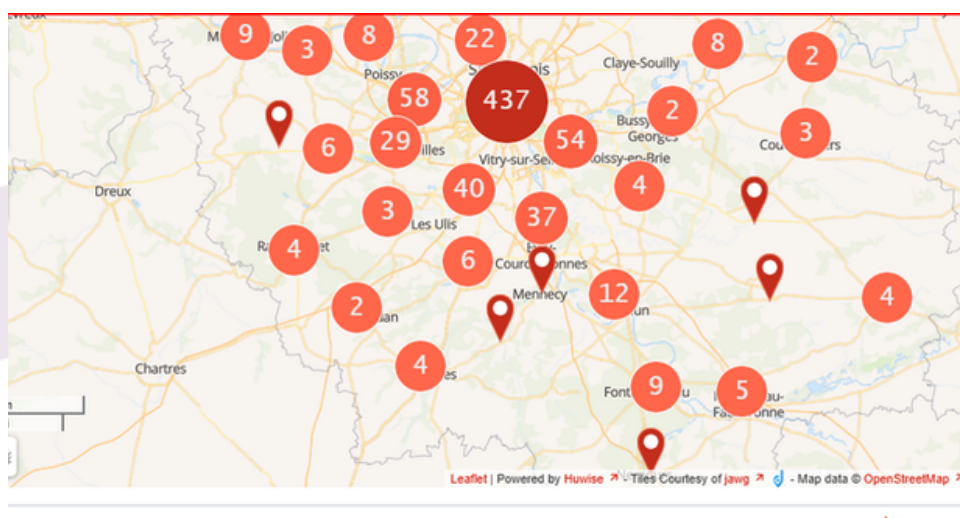
Par ailleurs, les tiers-lieux ont été évoqué par différents acteurs du milieu rural comme lieux d'offre multi-services et de cohésion sociale. Comme l'indique l'observatoire des tiers-lieux, en Île-de-France, ceux-ci accueillent une pluralité de profils et mettent en place diverses activités (culturelles, espace de coworking, atelier artisanal) (Source B8). En Île-de-France il existe 610 tiers-lieux mais seulement 9% des tiers-lieux sont en milieu rural (Source B8).

Par ailleurs, les pensionnats peuvent représenter une opportunité afin de contourner les problématiques de logement et de transports démontrées ci-dessus. En 2018, la Région indiquait financer 69 pensionnats et donnait la cartographie suivante :



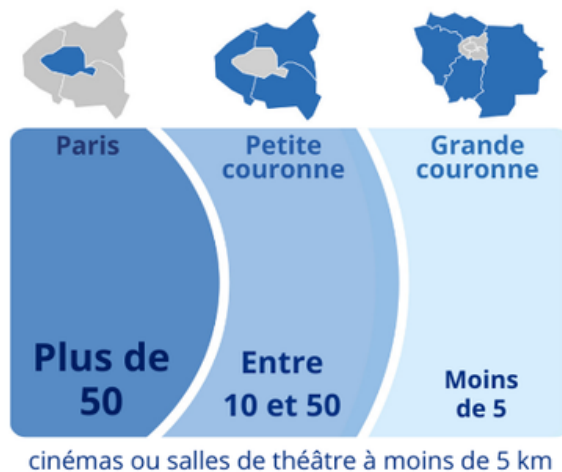
[Source – Open Data – Région Île-de-France -](#)

Au niveau de l'enseignement supérieur on observe un frein significatif dans les choix d'orientation provenant notamment du manque de transport permettant d'accéder à certains établissements de formation et du prix des logements pour les étudiants. D'après l'Open Data de la Région Île-de-France, il existe 86 établissements d'enseignements supérieurs sur son territoire (Source B12). Parmi ces 86 établissements, 44 sont situés à Paris. Les autres établissements situés en zone rurale plus spécialisés. Ils sont également moins nombreux dans les zones les plus éloignées de la grande couronne. Pour plus de détails, voir la carte ci-contre :

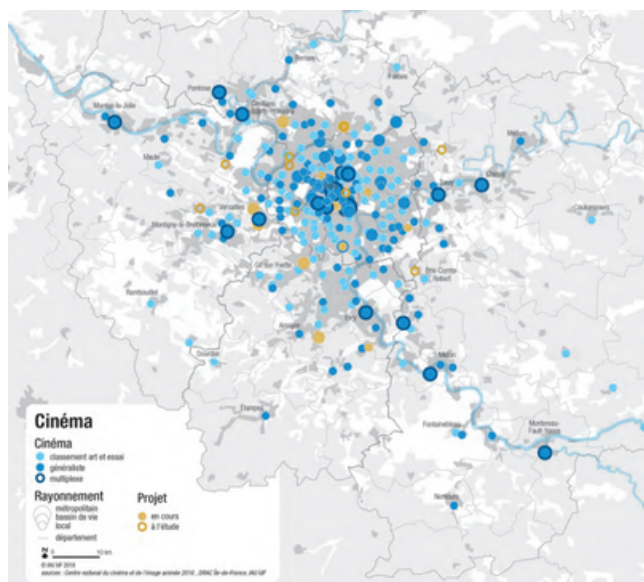


6) L'accès à la culture en territoire rural

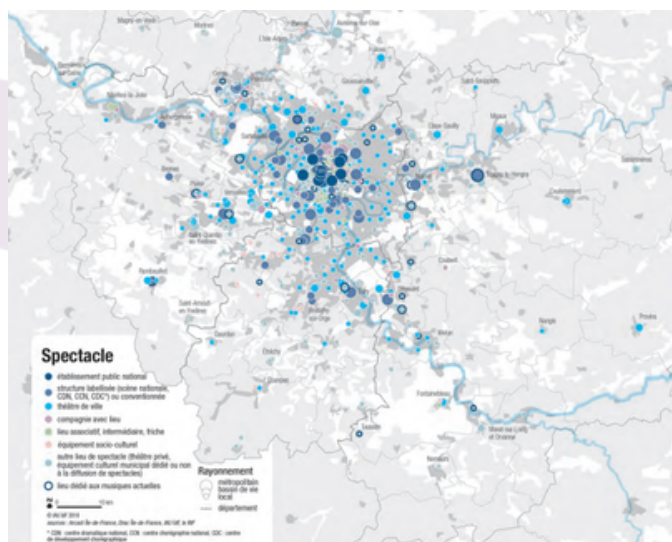
Comme l'indique le rapport publié en 2024 concernant la culture et la ruralité réalisé par la Sénatrice Frédérique Espagnac il existe des difficultés d'accès à la culture en milieu rural. La répartition inégale des théâtres et cinéma peut être observée plus en détail avec le schéma et la carte ci-dessous :



Source : Insee

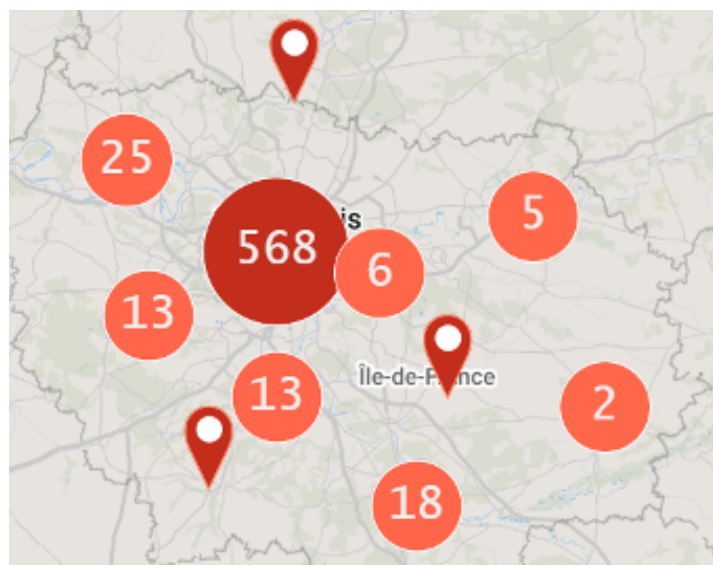


Pour compléter, il est possible d'observer l'offre de spectacles en Île-de-France :



Source : Institut Paris Région

Et la répartition des festivals réalisés en Île-de-France :



Source : Région Île-de-France

D'après un rapport de 2023 du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture, les urbains ont une pratique du spectacle supérieure à la moyenne de 5 points de pourcentage mais il est nécessaire d'indiquer que la perception de la culture peut être différente entre une personne vivant en milieu urbain et une personne vivant en milieu rural.

« Au cours d'une année, les habitants du rural autonome ou sous faible influence d'un pôle d'emploi vont moins à la bibliothèque que ceux de l'urbain dense (21 % contre 32 %), au cinéma (respectivement 53 % et 59 %, contre 68 %) ou au musée (22 % contre 37 %). »

En effet, les conseillers indiquent qu'en milieu rural les pratiques culturelles s'observent en grande partie à travers la préservation du patrimoine et son animation locale tandis qu'en milieu urbain la culture peut prendre des formes plus diverses telle que la réalisation ou l'assistance à des spectacles, des concerts, des expositions, des pratiques artistiques.

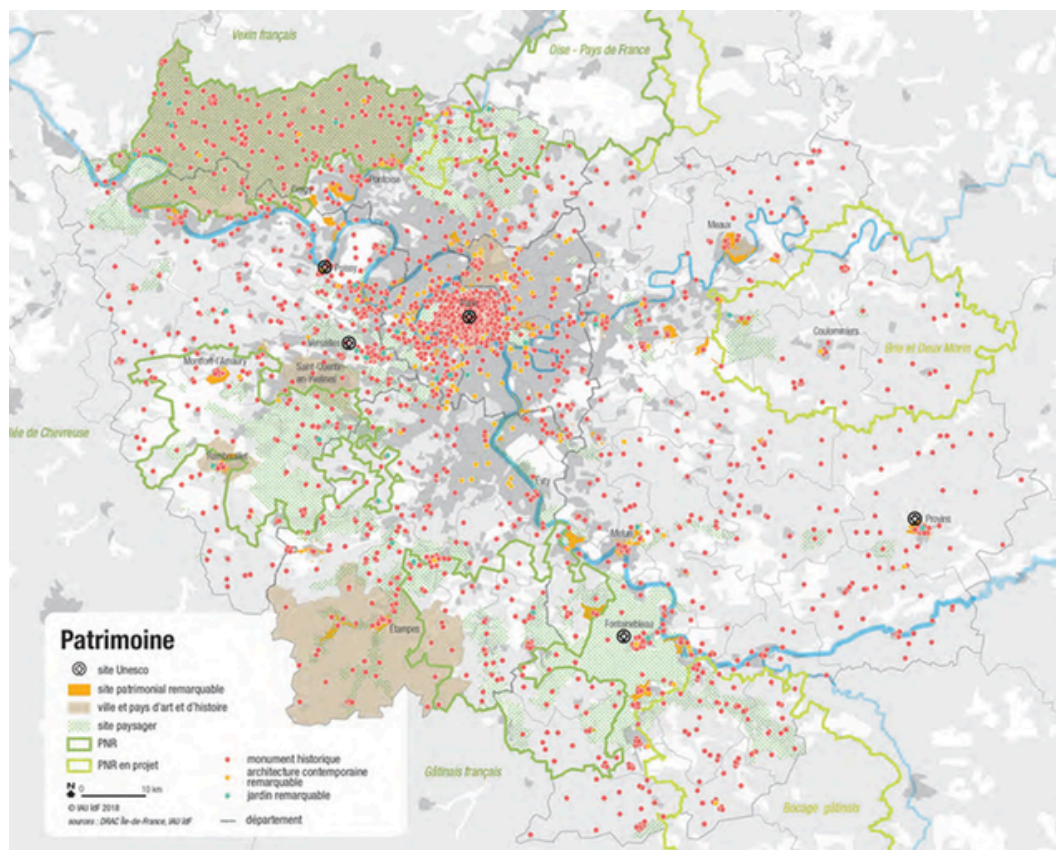
Concernant les musées, on observe la même inégalité de répartition. Par ailleurs, 131 musées de France inscrits sont sur le territoire francilien (contre 1 216 au niveau métropolitain) (B19), la répartition des musées en Île-de-France est la suivante :



Source : Région Île-de-France

On peut relever que la Région Île-de-France est fortement dotée en monuments historiques classés et inscrits en comparaison des autres régions puisqu'elle en possède 4 013 sur les 46 451 nationaux (B19). Ces patrimoines peuvent permettre aux ruraux d'accéder à des activités culturelles plus proches. La valorisation du patrimoine en milieu rural est notamment réalisée par l'intermédiaire des PNR et de multiples associations locales.

Cartographie de la répartition du patrimoine francilien en 2018



Source : Institut Paris Région



7) L'accès aux loisirs, une diversité territoriale

Les problématiques liées à l'accès aux loisirs en milieu rural sont similaires à celles concernant l'accès à la culture. En effet, un rapport de l'INSEE indique « 65 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France métropolitaine pratiquent régulièrement une activité sportive. Toutefois, cette pratique est légèrement plus fréquente dans les villes : 67 % parmi les habitants de l'urbain de densité intermédiaire, contre 60 % des habitants des territoires ruraux les plus isolés » (Source B11). D'autres loisirs peuvent se pratiquer à domicile, comme regarder la télévision ou écouter la radio : 65 % des habitants du rural autonome écoutent la radio tous les jours ou presque, contre 52 % des habitants de l'urbain dense. ».

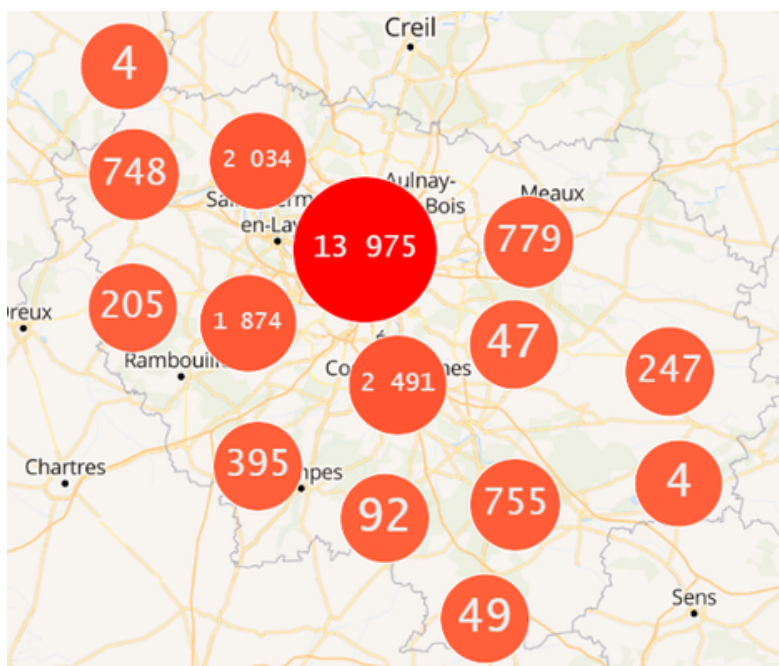
**Pratique
régulière d'une
activité
sportive :**

65% France

**67% milieu
urbain**

**60% territoires
ruraux**

Concernant les équipements sportifs, Paris et la petite couronne en concentrent une partie comme le montre la carte suivante :



Source : [Open Data de la Région Île-de-France](#) -

B) Des menaces et des fragilités

Dans un contexte général en pleine mutation, les territoires ruraux franciliens présentent des vulnérabilités à prendre en compte dans la future stratégie de la région (aspect économique, aspect foncier et usage et sols ainsi que concernant l'évolution sociologique).

1) L'enjeu de l'emploi

A) La désindustrialisation

Le territoire rural francilien a connu une réelle désindustrialisation ayant un fort impact économique sur celui-ci. En effet, l'INSEE indiquait en 2018 : « *Depuis près de 50 ans, comme dans l'ensemble de la France, l'industrie francilienne n'a cessé de perdre des emplois, sous l'effet conjugué de la concurrence internationale, des gains de productivité liés à l'automatisation des lignes de production, ainsi que de l'externalisation de certaines activités vers les services. La crise, démarrée en 2008, a exacerbé ces tendances.* »

Depuis cette date, l'Île-de-France a perdu 60 000 emplois industriels, soit une baisse de 12 % (un point de plus qu'au niveau national), alors que les emplois ont augmenté de 1,9 % dans les autres secteurs. Cette diminution s'est accompagnée d'une profonde mutation du secteur. » (B14). Cette désindustrialisation en cours a également de profonds impacts sur les foyers composant ces territoires ruraux aux abords de grands centres industriels comme la vallée de la Seine.

B) Déclin des emplois agricoles et difficultés de recrutement

Une diminution du rôle de l'agriculteur au sein des territoires ruraux s'observe également dans la difficulté de transmission des exploitations agricoles. Plusieurs témoignages de conseillers du Ceser contribuant à la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France indiquent qu'il est difficile de trouver des repreneurs d'exploitations même lorsque celles-ci sont accompagnées et aidées.

Historiquement les exploitations agricoles étaient plus petites et l'ensemble était possédé par plus d'agriculteurs. En effet, entre 2020 et 2023, l'Île-de-France perd 317 exploitations agricoles, pour un effectif qui s'établit à 4 108 exploitations ([source](#)). C'est particulièrement le nombre de micro-exploitations qui ont diminué de plus d'un quart depuis le dernier recensement agricole. Hors micros, le rythme de décroissance du nombre d'exploitations par an dans la région est presque stable depuis 2010. Si elles sont moins nombreuses, les exploitations franciliennes sont à 84 % spécialisées en grandes cultures et elles continuent de s'agrandir (147 ha en moyenne). En Île-de-France les exploitations agricoles s'appuient sur une main-d'œuvre non familiale de plus en plus importante. Bien que deux tiers des exploitants agricoles travaillent à temps complet sur les exploitations, ils sont aussi plus nombreux, en proportion, à exercer des activités complémentaires : méthanisation, agrivoltaïsme, gîtes touristiques (B51).

Les exploitations en reconversion vers le maraîchage ou le petit élevage se heurtent quant à elles à des difficultés de recrutement de main d'œuvre pérenne faute de logements accessibles et de bonne desserte de transport.

2) La pression foncière



**“1 734 ha
d'urbanisés
entre 1989 et
2017”**

La **pression foncière exercée sur le territoire francilien est extrêmement importante en comparaison du reste de la France** puisque ce territoire possède une centralité d'emploi et d'activité économique conséquente. Ainsi, entre le logement, le développement de nouvelles industries ou d'équipement et l'agriculture s'opère une compétition forte quant à l'usage du sol.

En effet, si l'on observe l'usage des sols, les espaces agricoles ou forestiers ont été urbanisés à hauteur de 1 734 hectares par an entre 1989 et 2017 en Île-de-France d'après l'Institut Paris Région (B13). Bien que le rythme de consommation des espaces agricoles et naturels tende à diminuer depuis 2008, notamment grâce à une meilleure maîtrise de l'extension urbaine, la pression reste forte concernant le développement d'infrastructures et d'équipements : grands projets ferroviaires, prisons, entrepôts logistiques ou encore récemment des datacenters.

3) Les aléas climatiques et les risques: inondations, canicule, incendie et pollutions des sols et eaux

Cette urbanisation amène une imperméabilisation des sols qui impacte la gestion des eaux et la prévention des inondations auxquelles la Région Île-de-France peut être fortement confrontée selon les estimations de l'AESN et le rapport de la CCI Île-de-France: « *Le risque inondation est le premier risque naturel en Île-de-France. 544 communes sont, au moins partiellement, en zone inondable, soit 43 % des communes franciliennes.* » (Source - Crocis). Bien que le principal enjeu soit centré sur les centres urbains en Île-de-France, il est nécessaire de relever le rôle prépondérant de l'agriculture dans la gestion des inondations notamment par l'acceptabilité par les agriculteurs des travaux de reméandrages, de l'expansion des crues sur leurs terres inondées et la perte de récoltes.

A titre d'exemple, en 2024 d'importantes inondations ont impacté plusieurs communes du sud Yvelines et de Seine et Marne et cet été des orages violents ont provoqués de nombreux dégâts.

En outre, avec le changement climatique, la Région Île-de-France est confrontée aujourd'hui à une multiplication de risques récurrents d'incendies, canicules et sécheresses. En 2023 la région Île-de-France avait déjà été identifiée comme « nouveau territoire du feu » (B23). Ces incendies impactent en priorité les zones rurales forestières mais les agriculteurs sont également fortement impactés par ces périodes de sécheresse notamment à travers l'usage de l'eau, les pertes de rendements et les risques de feu. Comme l'indiquait la préfecture d'Île-de-France en mai 2026: « *L'Île-de-France voit 18 de ses communes de Seine-et-Marne et de l'Essonne officiellement classées en zone à risque d'incendie de forêt.* ». Des arrêtés ont également été pris en ce sens concernant les massifs des Yvelines. Les incendies en forêt de Fontainebleau lors de l'été 2026 ont démontré la réalité de cette nouvelle vulnérabilité.

D'autre part, les scientifiques alertent de plus en plus sur les pollutions des sols et des rivières en zone rurale. L'augmentation des décharges sauvages amènent des pollutions non-maîtrisées. En 2024, l'agence de l'environnement indiquait une hausse de 30% des dépôts de déchets sauvages en Île-de-France (B26). Selon les études de l'Agence Seine Normandie, de nombreuses rivières sont polluées en Île-de-France. Cette étude précise notamment: « Seules 16 % des rivières d'Île-de-France présentent un bon état chimique. Ce chiffre monte à 85 % lorsque l'on ne prend pas en compte les polluants ubiquistes : des substances à caractère persistant, bioaccumulables, présentes dans les milieux aquatiques (hydrocarbures aromatiques polycycliques, mercure...). » (B27).

“43% des communes franciliennes sont, au moins partiellement, en zone inondable”

En 2026, 18 communes supplémentaires étaient classées en zone à risque incendie

4) Le « blues » des équipes municipales qui manquent de moyens humains et financiers

Face à l'ensemble de ces enjeux les conseillers du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Île-de-France, après audition, entre autres, de la représentante des maires ruraux de Seine et Marne, estiment que les maires manquent de moyens humains et financiers (Plus de détail en bibliographie – B52). Les responsabilités des maires nécessitent un ensemble de connaissances juridiques de plus en plus complexe. C'est le cas notamment concernant les Plans Locaux d'Urbanisme : plusieurs d'entre eux sont obligés de faire appel à de coûteux cabinets privés afin de se faire accompagner. Pour faire face à cette complexité certaines communes trouvent la solution dans le regroupement avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En effet, la coopération permet de centraliser des moyens et d'obtenir des chargés de mission ayant une expertise spécifique sur certains sujets pouvant accompagner les Maires.

Ces complexités décourageantes concernant le mandat de Maire s'observe à travers les 181 démissions ayant eu lieu lors du dernier mandat municipal (*avant 2026*).

Selon l'Institut Paris région, entre mi-2020 et fin 2025, le mandat d'un maire francilien sur sept a pris fin prématurément. Ce mouvement est encore plus marqué en Île-de-France qu'ailleurs. Dans ce contexte, les maires ont de réels besoins de formation et d'accompagnement afin d'avoir l'ensemble des outils nécessaires à la bonne administration de leur collectivité.

Les maires sont aussi de plus en plus confrontés à des incivilités et actes de délinquances qui pouvait être précédemment plus observés en milieu urbain. Cela se traduisant notamment par des cambriolages, du trafic de drogues, des rodéos sauvages, des dégradations de l'espace public ainsi que des raves parties et les installations périodiques ou durables de « gens du voyage ». Ils réclament donc des moyens pour faire face à ces nouvelles charges.

5) Des évolutions quant à la relation entre les centres urbains et les espaces ruraux amenant de nouvelles attentes et des tensions

A) L'évolution démographique des territoire ruraux et le phénomène de l'exode urbain

Les territoires ruraux sont en perpétuelle modifications notamment au vu de leur population. Si l'on observe l'évolution démographique des territoires ruraux en France depuis le 19^e siècle, un exode rural conséquent a existé, y compris en Île-de-France. En effet, au 19^e siècle 75,6% de la population vivait dans des espaces ruraux contre 17% aujourd'hui). Cette fluctuation de la population est fréquemment expliquée par la présence d'emploi en territoire urbain et par le développement historique de l'offre de transport.

Sur les périodes 1975 – 1982 et 1982 - 1990, l'accroissement de la population diminue dans l'ensemble des communes à l'exception du rural dispersé et très dispersé qui connaît une augmentation de l'accroissement de sa population par rapport à la période précédente. Par la suite, les bourgs ruraux et le rural dispersé et très dispersé connaissent une baisse de l'accroissement de leur population qui n'est plus que de respectivement +0,5 % et +0,1 % entre 2014 et 2020.

Récemment, les territoires ruraux franciliens ont également connu des mouvements de population dont on ne mesure pas encore la pérennité. En effet, à la suite du COVID 19 plusieurs urbains souhaitent améliorer leur condition de vie en habitant dans des territoires plus dotés en espaces naturels. Ces fluctuations de population engendrent des évolutions à la hausse quant aux prix du marché immobilier. En effet, des urbains au niveau de revenu plus élevé peuvent entrer en concurrence avec des personnes travaillant en zone rurale et présenter une pression sur l'offre de logement à l'achat. Les conseillers rappellent combien l'immobilier représente un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires ruraux.

Cependant, toutes les zones rurales ne sont pas concernées par ces mouvements de population puisque ces mouvements ont principalement lieu le long des axes de transport et dans des espaces où l'accès à l'emploi et au logement est plus simple.

B) La baisse de la représentativité du monde agricole et des modes de vie peut créer des tensions avec les néoruraux.

La place des agriculteurs au sein des instances décisionnelles rurales est en pleine évolution puisque le nombre d'agriculteurs est en diminution et leur représentation également. Une tendance à la baisse s'observe quant à la représentativité des agriculteurs au sein des conseils municipaux. En effet, désormais, 8,5% des maires élus d'Île-de-France sont issus du monde agricole. Cette proportion peut sembler importante rapportée à la représentation des agriculteurs au sein de la population francilienne (0,1%). Mais cette proportion est faible lorsque l'on observe la part des espaces agricoles sur le territoire francilien (50%). Cette proportion est d'autant plus faible qu'en 2020 c'était 10,5% des maires élus qui étaient issus du monde agricole. De plus, cela semble faible quand on sait combien les élus locaux ont un pouvoir important dans la gestion du foncier et des circulations. Parmi le territoire francilien, deux départements font figure d'exception quant à la représentativité des maires : au sein de la Seine-et-Marne les agriculteurs représentent 13% des Maires et en Essonne, les agriculteurs représentent 14% des maires (B53). En comparaison, au niveau national le pourcentage des maires issus du monde agricole est de 12%.

En outre, l'évolution de l'économie française et la tertiarisation de l'économie a engendré des modifications de la population dans les espaces ruraux. On note un essor des actifs tertiaires, originaires des centres urbains, venus en milieu rural pour améliorer leur conditions de vie. Dans ce cadre, les conseillers ainsi que les personnes auditionnées par la section relèvent qu'il **peut exister des points de tension entre les néo-ruraux (initialement urbains) et les ruraux** dans leur perception de l'environnement, des attentes qu'ils portent envers les prestations de service communales et concernant l'investissement local au sein des associations. En effet, les conseillers observent que ces néoruraux possèdent un volume horaire de travail et de transport conséquent : parfois très peu présents au sein du milieu rural, ils attendent que les services publics s'adaptent à leur besoin (exemple donné : garde d'enfants, école, etc.). Il peut en être de même concernant le sujet des loisirs étant donné que les milieux ruraux sont généralement moins pourvus en équipements culturels et sportifs (comme vu plus haut). Enfin, des conflits locaux peuvent naître en milieu rural au regard de cette coexistence entre néoruraux et ruraux concernant les activités agricoles pouvant être considérées par certains comme des nuisances (circulation des tracteurs, hangars et installations d'élevage, bruits et odeurs du bétail).

*“Désormais,
8,6% des maires
élus d'Île-de-
France sont issus
du monde
agricole”*

Le nombre de jours de télétravail a diminué pour s'établir à 2 en 2023

A contrario, des évolutions technologiques globales en cours ont entraîné un essor du télétravail de néo-ruraux qui profitent de ces évolutions pour bénéficier d'un cadre de vie plus naturel tout en préservant leur objectif professionnel. Cela a une incidence sur une présence accrue résidentielle permanente qui peut revitaliser les commerces du rural dispersé. Mais on peut s'interroger sur la durée du phénomène. L'Institut Paris Région dans son baromètre des franciliens centré sur le télétravail indique notamment : « Le nombre moyen de jours, qui s'élevait à 2,6 jours en 2021 puis s'est contracté à 2,1 jours par semaine en 2022 et 2023, est désormais de 2 jours. » (B54).

C) Le milieu rural comme espace d'innovation apportant de nouvelles potentialités

Les territoires ruraux franciliens présentent de nombreux atouts qui en font des espaces attractifs et complémentaires de l'agglomération parisienne.

1) Un cadre de vie attractif

Ils offrent un cadre de vie privilégié, caractérisé par la présence d'importants espaces naturels, de massifs forestiers, de vallées, de plaines agricoles et de cours d'eau favorisant la pratique d'activités physiques et de loisirs de plein air (randonnée, cyclisme ou encore observation de la biodiversité). Ces territoires bénéficient également d'un environnement plus apaisé, marqué par une moindre exposition aux nuisances sonores et à la pollution lumineuse, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie. Sur le plan résidentiel, les logements y sont généralement plus abordables qu'en zone urbaine dense, permettant aux ménages d'accéder à des surfaces habitables plus importantes, souvent avec un jardin, tandis que certains postes de dépenses liés au logement demeurent plus modérés. Le coût de la vie peut également s'avérer plus faible sur plusieurs aspects du quotidien, renforçant l'attractivité de ces espaces. Le tissu associatif peut y être dense et jouer un rôle essentiel propice à l'engagement citoyen.



2) Des espaces de ressources au service du dynamisme économique régional : réserves foncières, production énergétique, alimentaire et de matériaux

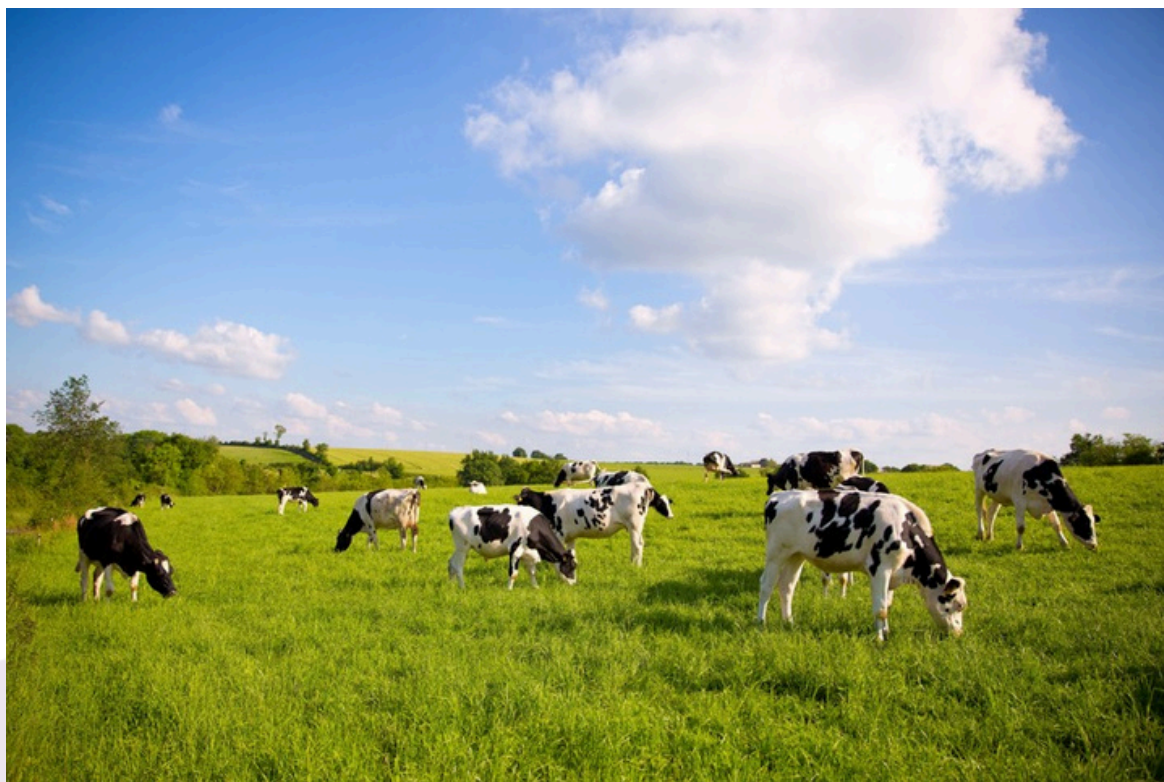
Les territoires ruraux sont également des espaces de développement économique étant au service de l'ensemble du territoire et, notamment, au service des centres urbains. Malgré les dispositifs du ZAN, ils offrent encore des **réserves foncières conséquentes**. Bien que contestés parfois, de nombreux projets d'implantation de datacenters sont en cours au sein de territoires ruraux franciliens comme celui de Fouju en Seine et Marne sur 75ha (plus de détail – Observatoire des datacenters). En outre, les territoires ruraux représentent également des espaces ressources prépondérants concernant l'implantation d'usine de production énergétique (notamment à travers la production d'énergie renouvelable et l'implantation d'éolienne en milieu rural – Plus de détails concernant l'implantation d'usine de production énergétique – Carte Source).

“Les territoires ruraux sont des espaces de développement économique au service des centres urbains notamment par l'intermédiaire de la production énergétique”

Les politiques régionales, présentées en partie **III-A-4-A**, concernant la mise en place de son Plan énergie contribue également à l'utilisation des territoires ruraux afin de développer de nouvelles méthodes de production énergétique et d'améliorer la souveraineté énergétique francilienne et française dans son ensemble. En effet, les dispositifs sur la méthanisation sont fortement dépendants de la production agricole pour les alimenter et de même que l'implantation d'exploitations photovoltaïques ou d'éoliennes nécessitent aussi des arbitrages concernant le foncier agricole.

Ensuite, les territoires ruraux, par leur forte dimension agricole, permette d'améliorer la résilience et la souveraineté alimentaire nationale. Bien que l'Île-de-France possède divers types d'exploitation agricole, 79% d'entre-elles sont spécialisées en grande culture (B31). Par ailleurs, en 2021 l'agriculture francilienne comptait 24 000 bovins et 48 000 ovins et plusieurs exploitations maraîchères (B31). L'ensemble de ces exploitations contribuant à l'approvisionnement alimentaire des franciliens et des Français. Comme mentionné dans la partie **IV-A-4-A**, les territoires ruraux contribuent fortement au développement de programmes alimentaire locaux et permettent d'améliorer la qualité et la durabilité des aliments utilisés au sein des cantines scolaires.

De surcroît, les territoires ruraux représentent également des lieux de production pour le BTP (carrières) et les matériaux biosourcés (tel que le chanvre) qui bénéficient à l'ensemble du territoire francilien et en particulier les centres urbains.



3) Des lieux d'innovation agricole et d'aménagement des territoires

Les milieux ruraux sont également de réel vecteur d'innovation concernant l'exploitation des espaces agricoles et la préservation des milieux naturels. En effet, la forte présence d'une économie agricole centrée autour des grandes cultures sur le territoire francilien permet aux agriculteurs d'innover dans leur mode de production et de développer de nouvelles chaînes d'approvisionnement et de production. Ils disposent de plusieurs centres de recherche ayant une portée internationale et pouvant opérer leur recherche au plus proche des espaces naturels et agricoles franciliens. Comme précisé dans la partie **IV-A**, ces centres de recherches sont notamment accompagnés par la Région Île-de-France et permettent notamment de développer de nouvelles technologies bénéficiant aux agriculteurs franciliens et plus largement à la gestion des espaces naturels. Il existe par exemple de nouvelles méthodes technologiques permettant de surveiller plus minutieusement l'irrigation, les récoltes ou encore d'introduire de nouveaux intrants.

“Les milieux ruraux sont des vecteurs d'innovation notamment à travers la présence de centres de recherche et le développement de nouvelles filières agricoles”

Par ailleurs, certains territoires ruraux deviennent des lieux d'expérimentation pour des programmes d'aménagement des territoires. C'est le cas notamment du programme Petites Villes de Demain qui accompagne les communes exerçant des fonctions de centralité afin de revitaliser les centres-bourgs, soutenir les commerces de proximité, etc. Enfin, les Parcs Naturels Régionaux franciliens, tels que le Parc naturel régional du Vexin français ou le Parc naturel régional du Gâtinais français, contribuent à préserver les paysages, la biodiversité et le patrimoine culturel tout en favorisant un développement local durable et innovant. Ils constituent également des acteurs majeurs de l'éducation à l'environnement, du tourisme durable et de la valorisation des productions locales, participant ainsi au rayonnement et à la résilience des espaces ruraux d'Île-de-France.

4) Un tourisme de proximité en plein essor

Concernant le tourisme, il existe de multiples initiatives se développant au sein des zones rurales qu'il est nécessaire de relever et d'accompagner (le Ceser a notamment réalisé un avis sur le tourisme de proximité en 2025 – [Source](#)).

Ce tourisme basé sur les espaces naturels et leur préservation nommé « écotourisme » ou « tourisme vert » tend à se développer surtout depuis le Covid 19. L'Île-de-France rassemble de nombreux espaces forestiers réputés tels que la forêt de Fontainebleau ainsi que la forêt de Rambouillet qui attirent de nombreux visiteurs mais qu'il faut préserver de la surfréquentation : ainsi en 2021, le nombre de visiteurs annuels au sein de la forêt de Fontainebleau était déjà de 10 millions ([Source](#)). Plusieurs sentiers :GR et pistes cyclables offrent aux franciliens des itinéraires de randonnées pour profiter aisément de ces espaces naturels (c'est notamment le cas de la véloscénie – pour plus de détails [Source](#)). La Région Île-de-France participe notamment aux financements de ces aménagements. Ensuite, l'Île-de-France compte également 11 bases de loisirs en zone périurbaine et des bases nautiques permettant aux franciliens d'exercer une multitude d'activités aquatiques (pour plus de détails – [Source](#)) comme celle de Vayres en Seine et Marne aménagée pour les JO 2024.

Un tourisme rural de luxe et de bien-être en proximité de la Métropole parisienne se développe aussi actuellement en Île-de-France. Ces offres touristiques transforment des châteaux ou autres bâtiments anciens en hôtels de luxe. C'est le cas par exemple de l'Abbaye des Vaux-de-Cernay et l'hôtel Le Barn dans les Yvelines.

La commission soulève l'importance du développement de ces nouvelles formes touristiques permettant de maintenir ou créer de l'emploi local concernant la prestation de services sur place mais également concernant les chaînes de production affiliées à la construction ou à la rénovation de ces espaces.

D) Des structures dynamiques à soutenir et dupliquer.

Le dynamisme des territoires ruraux repose aussi sur un tissu associatif particulièrement dense dans certains territoires, qui joue un rôle essentiel dans le maintien du lien social, l'organisation d'activités culturelles, sportives et solidaires, ainsi que dans l'animation de la vie locale. Ce sont aussi des viviers pour la constitution des futures équipes municipales. On peut citer les réseaux des Foyers ruraux et de Familles rurales, le réseau plus ciblé d'Énergie partagée (pour le photo-voltaïsme) ou des EPI (épiceries solidaires) mais aussi des structures de l'ESS tournées vers le recyclage ou encore l'insertion par l'agroécologie. Des structures constituées de 3 collèges cherchent également à établir et développer un dialogue constructif entre agriculteurs, élus et représentants de la société civile.

A cet égard les associations de la Plaine de Versailles et Terres et Cites sur le plateau de Saclay peuvent constituer des exemples à suivre (Pour plus de détails – voir le site de ces associations). En effet, elles se montrent particulièrement dynamiques pour fédérer les forces vives autour de projets d'aménagements résilients face au changement climatique, au développement économique, à la transition énergétique, et à la vie culturelle. Terre et cités est lauréate du programme Leader. La Plaine de Versailles est engagée dans une réflexion sur son aménagement avec les Ateliers du territoire et vient de publier un « guide du routard » pour inciter les franciliens à découvrir ce secteur préservé de l'ouest de l'IDF ; toutes deux sont aussi engagées dans un PAT ([voir le PAT ci-dessous](#) & en Annexe 7 le dernier projet de guide du routard).

Néanmoins les moyens humains et financiers de ces structures restent souvent précaires ; les bénévoles vieillissent et se raréfient, les trésoreries restent très dépendantes des subventions. Le Ceser recommande à la région de maintenir son aide et de pérenniser les financements pour une plus grande visibilité à moyen et long terme.





PARTIE

05.

5. Rappel des recommandations émises par le Ceser en 2019

Dans son rapport de 2019, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional établissait les recommandations suivantes concernant le thème de la ruralité :

A) Politique générale de réduction des inégalités territoriales et soutien aux maires ruraux

1 - Intégrer systématiquement la dimension rurale dans chacune des interventions régionales.

Le Ceser invite la Région à prendre en compte la dimension rurale dans chacune de ses interventions. Le Ceser attire notamment l'attention sur la nécessaire adaptation des services fournis par la Région aux besoins des résidents ruraux.

2 - Garantir l'égalité d'accès aux services publics pour tous les Franciliens.

Le Ceser rappelle la nécessité pour la Région de garantir l'égalité d'accès aux services publics pour tous les Franciliens. Pour ce faire, le Ceser demande que la Région encourage les initiatives sur les territoires ruraux qui vont dans ce sens.

3 – Favoriser les activités bénévoles qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Le Ceser invite la Région à reconnaître, encourager et favoriser les activités bénévoles en milieu rural qui vont dans le sens de l'intérêt général et ceci tout en s'efforçant d'adopter les procédures les plus légères possibles.

4 – Harmoniser le lien Région-intercommunalités-communes rurales.

D'une manière générale, le Ceser souhaite que le lien entre la Région et les mairies ne soit pas gommé par le développement du lien entre la Région et les intercommunalités. A ce titre, le Ceser encourage la Région et les intercommunalités à intégrer les communes rurales dans leurs gouvernances, et ceci en s'efforçant de bien prendre en compte leurs besoins ainsi que d'informer clairement leurs résidents.

5 – Rendre les documents d'urbanisme davantage prescriptifs.

Le Ceser invite la Région à préconiser dans ses domaines d'action, par le biais du SDRIF ou de tout autre document de planification stratégique, l'accès aux services publics et à l'offre de santé.

6 – Evaluer les dispositifs mis en place.

Le Ceser préconise une évaluation de l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place par la Région en faveur des territoires ruraux. Cette évaluation devrait permettre une analyse des retours d'expérience et de recentrer sur les aides efficaces.

B) Accès à l'ingénierie.

7 – Pallier le manque de moyens en ingénierie des petites communes rurales.

Le Ceser fait observer que, faute de temps et de moyens en ingénierie pour en prendre connaissance et en maîtriser la technique, les maires des petites communes rurales sont, la plupart du temps, dans l'incapacité de solliciter les dispositifs mis en œuvre par la Région pour leur venir en aide.

C'est pourquoi, afin de pallier le manque de moyens en ingénierie dont souffrent ces communes, le Ceser préconise la mise à disposition par la Région de chargés de mission tels que ceux qui existaient auparavant au sein de ses services pour les zones naturelles d'équilibre situées en Grande couronne. Ces chargés de mission seraient appelés à venir sur place aider les maires des petites communes rurales à réaliser les nécessaires diagnostics préalables à la sollicitation des dispositifs financiers existants.

Le Ceser insiste aussi sur le nécessaire accompagnement des maires ruraux pour leur faire découvrir les moyens dont ils peuvent disposer afin de conserver, voire d'attirer les entreprises et les commerces dans leurs territoires.

8 – Soutenir la politique des parcs naturels régionaux.

Le Ceser constate que la mise à disposition d'équipes d'ingénierie dans les parcs naturels régionaux est indispensable à la bonne réalisation des projets de territoires que se sont fixés les maires ruraux. Le Ceser invite la Région à conforter et partager ces outils.

C) Accès à la connexion haut débit.

9 – Tenir les délais concernant la couverture de l'ensemble du territoire régional en haut débit, conformément aux ambitions affichées pour la « smart région ».

Le Ceser prend acte du fait que, dans le cadre des ambitions affichées pour la « smart région », il est prévu que toute l'Ile-de-France sera équipée en très haut débit (fibre optique et données mobiles 4G) d'ici fin 2021, sauf la Seine-et-Marne qui ne devrait l'être qu'en 2023. Le Ceser regrette ce retard annoncé pour la Seine-et-Marne et souhaite que la Région veille à tenir et faire tenir ces délais, sachant que la santé de l'économie et la qualité de l'accès aux services publics en dépendent.

D) Accès aux soins et à la santé.

10 – Lutter contre la désertification médicale.

Le Ceser fait observer qu'en dépit des mesures mises en œuvre, la désertification médicale continue de s'aggraver sur l'ensemble du territoire régional. Aussi, il invite la Région à s'inspirer notamment des initiatives prises par le département de l'Essonne (contrats de ruralité, cumul emploi-retraite des médecins, prime d'activité pour les médecins qui acceptent d'exercer en zone rurale, encouragement à l'ouverture de structures pluri professionnelles de santé, développement des services à domicile pour les personnes âgées, les handicapés ainsi que pour la garde des enfants en bas âge ...) afin de remédier aux carences. D'une manière générale, le Ceser encourage la Région à s'associer aux partenaires référents permettant le maintien et le renforcement des structures de soin de proximité.

E) Accès aux transports

11 – Continuer de développer la multi-modalité au sein des territoires ruraux.

Le Ceser encourage « Ile-de-France mobilité » à poursuivre sa politique de développement de la multi-modalité dans les transports franciliens (développement des parcs relais ainsi que des zones de stationnement pour le covoiturage...).

F) Accompagnement au développement territorial durable

12 – Mettre en valeur les espaces naturels de l’Ile-de-France et le tourisme rural.

En complément des dispositifs déjà existants, le Ceser demande que le Conseil régional accentue sa politique de mise en valeur des espaces naturels de l’Ile-de-France et de développement du tourisme rural, notamment par le relais et l’encouragement des initiatives prises dans les territoires ruraux pour développer le tourisme à la ferme et la découverte des territoires.

13 – Créer un outil de communication évènementiel en faveur des territoires ruraux.

Le Ceser prône le développement via internet ou via les moyens de communication gérés par les transports en commun (SNCF, réseaux de bus...), d’un outil d’information et de valorisation en vue de la promotion des nombreux évènements locaux qui se déroulent dans les territoires ruraux franciliens.

14 – Susciter et soutenir les initiatives locales pérennes.

Le Ceser souhaite que la Région reste mobilisée pour accompagner les initiatives locales favorisant les liens entre les différents publics autour d’un projet commun et la création d’emplois et de services pérennes.



Annexes

6. Bibliographie

- B1 – « La Seine-Saint-Denis, premier désert médical de France » - Les Echos – 2022 - <http://lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/la-seine-saint-denis-premier-desert-medical-de-france-1778095>
- B2 - « La fin des commerces de proximité dans les campagnes françaises ? » - Géoconfluences - 2018 - https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/disparition-commerces-proximite?utm_source=chatgpt.com
- B3 – « Suivi de l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux » - Avril 2023 - Assemblée nationale - <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/dyn/contenu/visualisation/602740/file/4%20p%20TR%20V2.pdf>
- B4 – « L'illectronisme : un phénomène davantage rencontré dans les zones rurales » - INSEE – 2022 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6670824>
- B5 – « Un service public de proximité » - France services - [Un service public de proximité | France services](#)
- B6 – « Accès et utilisation d'internet dans l'Union européenne » - INSEE – 2026 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2385835#:~:text=Lecture%20%3A%20en%202025%2C%2094%2C,ensemble%20de%20l'Union%20europ%C3%A9enne>
- B7 – « Rapport annuel d'activité 2025 » - Le Défenseur des droits – 2026 - <https://www.defenseurdesdroits.fr/rapport-annuel-dactivite-2025-1107>
- B8 – « Les données des tiers-lieux - Île-de-France » - Observatoire des tiers-lieux – Données de 2023 - <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees/en-ile-de-france/>
- B9 – « Accès à la culture en zone rurale : les enjeux de la mobilité » - Vie Publique - <https://www.vie-publique.fr/en-bref/295963-acces-la-culture-en-zone-rurale-les-enjeux-de-la-mobilite>
- B10 – « Loisirs culturels en zones urbaines et rurales : une étude du DEPS » - Ministère de la culture – 2023 - [Loisirs culturels en zones urbaines et rurales : une étude du DEPS | ARTCENA](#)
- B11 – « Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels » - INSEE – 2022 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/6535293/FPORSOC22-EC5.pdf>

- B12 – « Principaux établissements d'enseignement supérieur » - Région Île-de-France – vu le 17 juin 2026 - https://data.iledefrance.fr/explore/dataset/principaux-etablissements-denseignement-superieur/information/?disjunctive.type_d_etablissement&disjunctive.typologie_d_universites_et_assimiles
- B13 – « L'urbanisation de 1949 à 2017 en Île-de-France » - Institut Paris Région – 2020 - <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lurbanisation-de-1949-a-2017-en-ile-de-france/>
- B14 – « L'industrie francilienne : des mutations de long terme toujours à l'œuvre » - INSEE – 2018 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3673585>
- B15 – « Quel impact le Covid-19 a-t-il eu sur les départs de Franciliens vers d'autres régions ? » - Institut Paris Région – 2023 - <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/quel-impact-le-covid-19-a-t-il-eu-sur-les-departs-de-franciliens-vers-dautres-regions/>
- B16 – « Enquête régionale sur la mobilité des Franciliens » - Institut Paris Région – 2024 - <https://www.institutparisregion.fr/mobilite-et-transports/deplacements/enquete-regionale-sur-la-mobilite-des-franciliens/>
- B17 – « Les démissions de maires : enquête sur un phénomène sans précédent » - Observatoire de la démocratie de proximité AMF-Cevipof/Sciences Po – 2025 - <https://www.amf.asso.fr/documents-observatoire-la-democratie-proximite-amf-cevipofsciences-po-les-demissions-maires-enquete-sur-un-phenomene-sans-precedent/42676>
- B18 – « Les cinémas d'Île-de-France espèrent le retour du grand public » - CROCIS – <https://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/2020-11/enjeux-221.pdf>
- B19 – « La culture en Ile-de-France : principaux chiffres-clés » - Préfecture d'Île-de-France – <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Culture-et-Patrimoine/La-culture-et-le-patrimoine-en-Ile-de-France/La-culture-en-Ile-de-France-principaux-chiffres-cles>
- B20 – « 65 millions de spectateurs et 2,4 Md€ de recettes de billetterie en 2024 » - Artcena - <https://www.artcena.fr/fil-vie-pro/65-millions-de-spectateurs-et-24-mdeu-de-recettes-de-billetterie-en-2024#:~:text=Quatre%20repr%C3%A9sentations%20sur%20dix%20sont,soit%2047%25%20du%20total%20d%C3%A9clar%C3%A9.>
- B21 – « Lycéen » - Région Île-de-France - <https://www.iledefrance.fr/lyceen>
- INSEET5 – « Nombre d'établissements scolaires du premier degré - Enseignement public - Écoles élémentaires et spéciales - Île-de-France » - INSEE – 2025 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001735486>
- B22 – « Chiffres clés – Ile-de-France - 2025-2026 » - CCI Paris - <https://www.cci-paris-idf.fr/fr/prospective/crocis/chiffres-cles-region-ile-de-france>

- B23 – « L'Île-de-France concernée par le risque feux de forêt : plusieurs communes classées à risque en Seine-et-Marne et en Essonne » - Préfecture Île-de-France - <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/l-ile-de-france-concernee-par-le-risque-feux-de-foret-plusieurs-communes-a4362.html>
- B24 – « 2024, un tournant dans la révolution des transports en Île-de-France » - Région Île-de-France - <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/2024-un-tournant-dans-la-revolution-des-transports-en-ile-de-france>
- B25 – « Aides et Appels à projets » - Région Île-de-France - <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets?fo=1&f%5B0%5D=theme%3A112&f%5B1%5D=theme%3A607>
- B26 – « Déchets sauvages : "Nous avons décidé d'utiliser la manière forte", vidéosurveillance, amendes salées et dépôt de plainte, le coup de gueule d'un maire » - France 3 - <https://france3-regions.franceinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/dechets-sauvages-nous-avons-decide-d-utiliser-la-maniere-forte-videosurveillance-amendes-salees-et-depot-de-plainte-le-coup-de-gueule-d-un-maire-3161763.html#:~:text=Ce%20genre%20de%20mauvaise%20conduite,d%C3%A9lit%20environnemental%20selon%20la%20loi.>
- B27 – « Qualité, usages, assainissement et gestion de l'eau » - Institut Paris Région – Mars 2024 - [https://www.institutparisregion.fr/environnement/qualite-usages-assainissement-et-gestion-de-leau/#:~:text=Seules%2016%20%25%20des%20rivi%C3%A8res%20d,aromatiques%20polycycliques%2C%20mercure%E2%80%A6\).](https://www.institutparisregion.fr/environnement/qualite-usages-assainissement-et-gestion-de-leau/#:~:text=Seules%2016%20%25%20des%20rivi%C3%A8res%20d,aromatiques%20polycycliques%2C%20mercure%E2%80%A6).)
- B28 – « Territoires ruraux : comment adapter les politiques publiques à la diversité des campagnes ? » - Vie Publique – juin 2025 - <https://www.vie-publique.fr/en-bref/298757-territoires-ruraux-adapter-les-politiques-publiques-leur-diversite> & « D'une France rurale à une France urbaine : les conséquences de l'exode rural » - Observatoire des territoires - <http://observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-2022-rapport-cahier-1-demo-chap-01-03-dune-france-rurale-une-france-urbaine-les>
- B29 – « Recensement Agricole – 1^{er} Résultats » - Agreste – Décembre 2021 - https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/RA2020_Etude_1ers_resultats_IDF_202112_cle85a54e.pdf
- B30 – « Les chiffres utiles de la MSA » - MSA – 2025 - [https://www.msa.fr/lfp/chiffres-utiles-msa#:~:text=Les%20effectifs%20salari%C3%A9s%20relevant%20du,reculer%20\(%2D1%2C9%20%25\).](https://www.msa.fr/lfp/chiffres-utiles-msa#:~:text=Les%20effectifs%20salari%C3%A9s%20relevant%20du,reculer%20(%2D1%2C9%20%25).)
- B31 – « L'Île-de-France, une terre d'agriculture » - Chambre d'Agriculture d'Île-de-France – 2025 - <https://idf.chambres-agriculture.fr/sinformer/ressources-documentations/notre-agriculture/detail-notre-agriculture/lagriculture-francilienne>
- B32 – « 4 425 exploitations agricoles en Île-de-France dont 79 % spécialisées en grandes cultures » - AGRESTE – 2022 - <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/R11Et2101/detail/>

B33 – « Le Plan Énergie 2026-2028 de la Région Île-de-France : 850 M€ pour accélérer la décarbonation du territoire et protéger les Franciliens face aux chocs énergétiques » - Région Île-de-France – mai 2026 - <https://www.iledefrance.fr/presse/le-plan-energie-2026-2028-de-la-region-ile-de-france-850-meu-pour-accelerer-la-decarbonation-du-territoire-et-protoger-les-franciliens-face-aux-chocs-energetiques>

B34 – « Lancement du Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire » - Région Île-de-France – avril 2021 - <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/lancement-du-plan-regional-pour-une-alimentation-locale-durable-et-solidaire#:~:text=Le%20Plan%20r%C3%A9gional%20alimentation%20en%20chiffres%20%3A&text=100%25%20des%20lyc%C3%A9es%20franciliens%20approvisionn%C3%A9s,France%20%C2%B%20et%202.800%20produits%20r%C3%A9f%C3%A9renc%C3%A9s.>

B35 – « Projets alimentaires territoriaux : structurer les filières locales » - Chambre d'Agriculture Île-de-France – 2024 - <https://idf.chambres-agriculture.fr/sinformer/economie-politique/plan-de-relance-agricole/detail-plan-de-relance-agricole/projets-alimentaires-territoriaux-structurer-les-filiere-locales>

B36 – « Nos innovations » - Chambre d'Agriculture Île-de-France - <https://idf.chambres-agriculture.fr/innover/nos-innovations>

B37 - Insee Dossier, “La France et ses territoires”, édition 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5040030> Insee Analyse 135, “En 2017, l’Île-de-France reste la région où les écarts de niveaux de vie sont les plus importants” <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5369176>

B38 - La Région Île-de-France, par l’intermédiaire de la Chambre d'Agriculture, accompagne la production d’énergie photovoltaïque. Elle a d’ailleurs mis en place un outil numérique en ce sens : <https://www.iledefrance.fr/tous-les-services/mon-potentiel-solaire>.

B39 – « Agriculture : 30 000 euros pour accompagner la transmission des exploitations » - Région Île-de-France - <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/agriculture-30-000-euros-pour-accompagner-la-transmission-des-exploitations> – En 2024 la Région a presque doublé les aides à l’installation agricole passant de 12 000 à 22 000 €.

B40 – « SESAME - Équipements et plateformes scientifiques et technologiques » - Région Île-de-France - [SESAME - Équipements et plateformes scientifiques et technologiques | Région Île-de-France](#) – Le dépôt des demandes d’aide a été fermé en juin 2026 mais une autre session est programmée pour mars 2027. La Région indique notamment pour son plan SESAME : « L’objectif principal du dispositif SESAME est de faire du territoire francilien une référence mondiale en matière de science et de technologie en donnant aux laboratoires les moyens nécessaires pour développer de nouveaux projets et pour mettre en œuvre des dispositifs expérimentaux originaux de recherche. »

B41 – « La région, moteur du développement de la filière forêt-bois » - Office National des Forêts - <https://www.onf.fr/aux-cotes-des-territoires/dynamiser-les-territoires/partenaire-de-vos-politiques-publiques/%2B3b::la-region-moteur-du-developpement-de-la-filiere-foret-bois.html> – l'ONF indique : « Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Région décide des aides à la création ou à l'extension d'activités économiques. Celles-ci sont mises en œuvre dans le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII). Il permet à la Région de mener des initiatives pour le développement du secteur forestier [...] Les Régions sont également autorités de gestion des fonds européens tels que le FEDER ou encore le FEADER. Ce sont de véritables sources de financement pour la forêt et la filière bois. ». En dehors de cela les stratégies forestières sont également intégrées dans la compétence spécifique du Conseil Régional concernant l'aménagement du territoire.

B42 - <https://ceser.iledefrance.fr/actualite/le-bois-et-la-foret-une-part-de-lile-de-france/>

B43 – « Régions de France publie son Livre blanc Agir en Région pour le vivant » - Régions de France - <https://regions-france.org/regions-de-france-publie-son-livre-blanc-agir-en-region-pour-le-vivant/>

B44 - <https://www.iledefrance.fr/la-biodiversite-en-ile-de-france>

B45 - <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/le-schema-regional-de-coherence-ecologique>

B46 – « Le Contrat rural : un soutien aux petites communes franciliennes » - <https://www.iledefrance.fr/le-contrat-rural-un-soutien-aux-petites-communes-franciliennes>

B47 - https://www.iledefrance.fr/espace-media/applis_js/rapports_cp-cr/2019-03-20/rapportsPDF/CR-2019-012.pdf

B48 - <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/lile-de-france-region-solidaire>

B49 – « La santé dans les espaces ruraux d'Île-de-France » - Institut Paris Région - https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2025/Ruralite/ProfilSanitaireEtSocialZoneRurale_VD.pdf

B50 - <https://www.jean-jaures.org/publication/quand-la-hausse-des-prix-a-la-pompe-retrecit-les-vies/>

B51 - <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2511/detail/>

B52 – Les conseillers ont souhaité indiquer cet éléments notamment après l'audition de la représentante des maire ruraux de Seine et Marne durant laquelle ils ont pu observer les différences de poids politiques et de moyens entre une petite rurale peu dotée et une commune rurale importante.

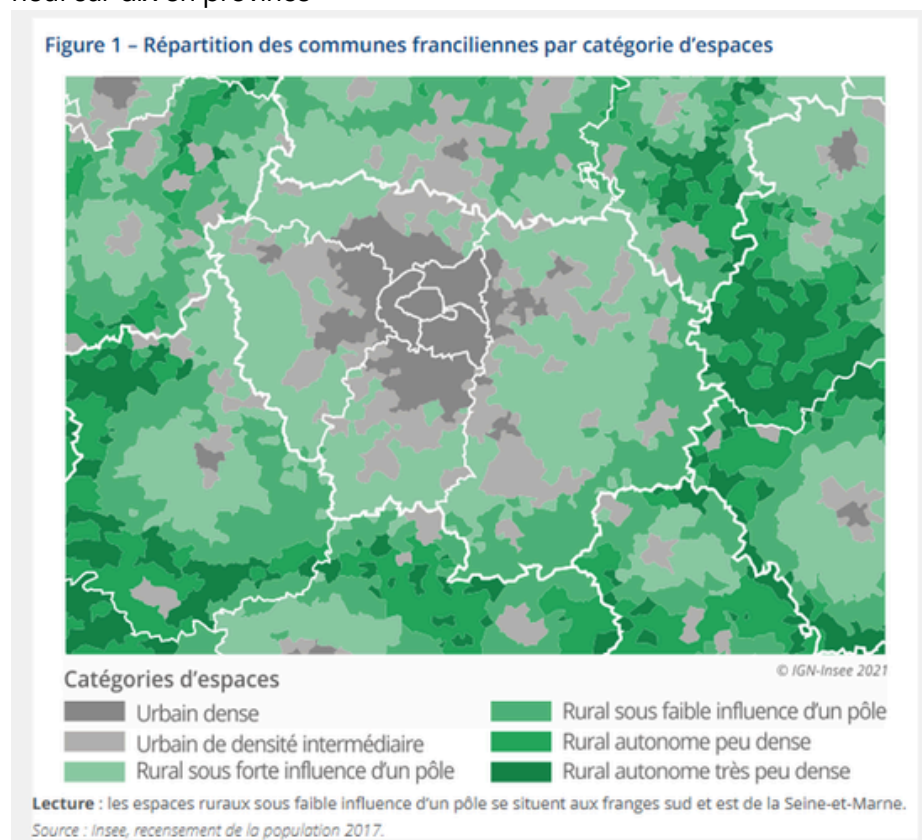
B53 – Eléments provenant de l'audition de la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France.

B54 - <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/le-barometre-des-franciliens/#c48873>

7. Annexes

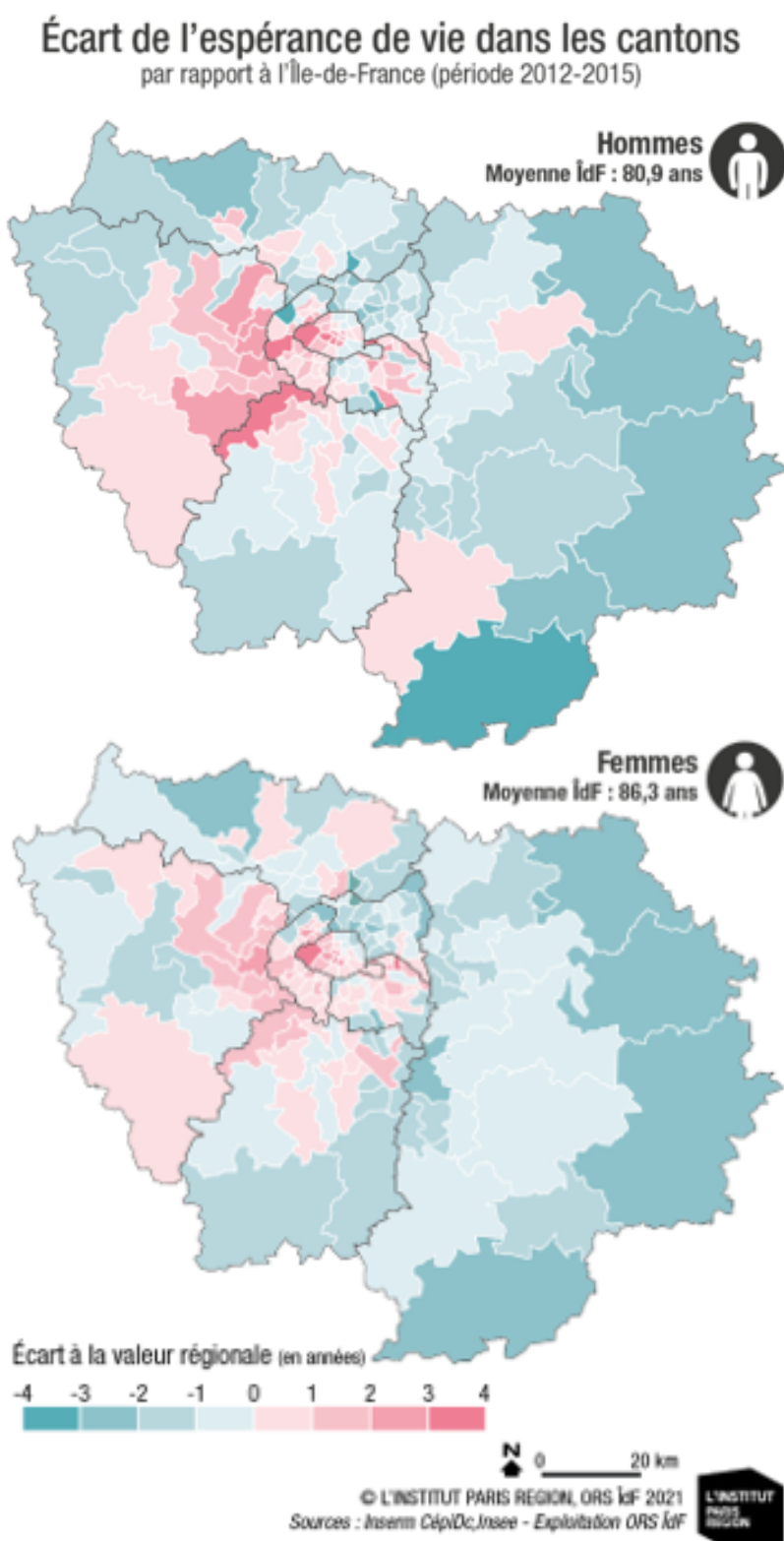
Eléments complémentaires

Annexe 1 - En Île-de-France une commune sur deux est rurale contre neuf sur dix en province



<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5357229> - INSEE

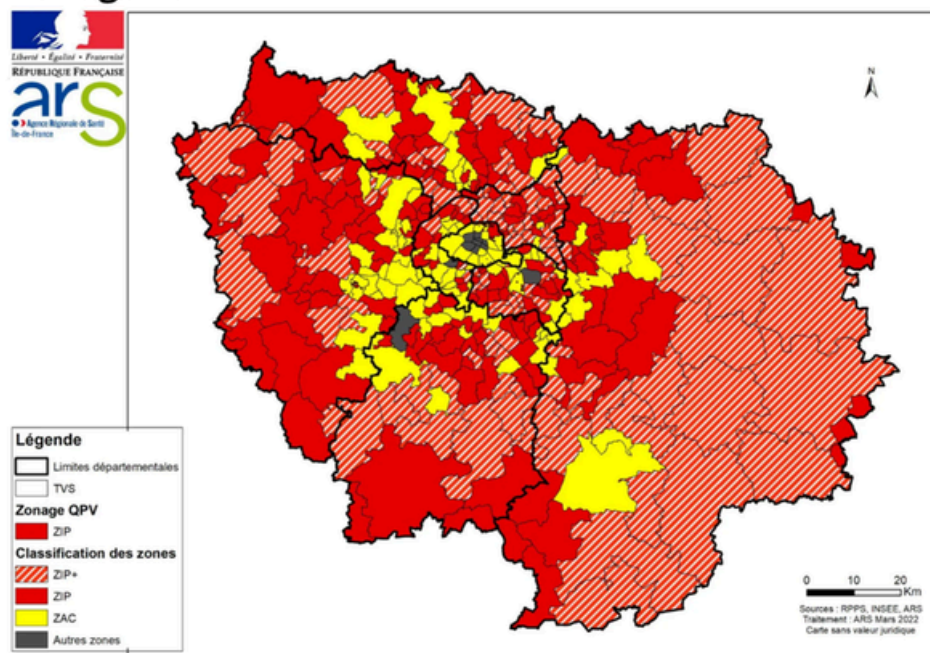
Annexe 2 – L'espérance de vie en Île-de-France



Institut Paris Région – 2021 - <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/lesperance-de-vie-en-ile-de-france-des-progres-importants-mais-inegalement-repartis/>

Annexe 3 – Zonage 2022 des territoires évalués comme étant sous-denses par l'ARS

Zonage 2022



ZIP = Zone d'Intervention Prioritaire

ZAC = Zone d'Action Complémentaire

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/zonage-medecins-2022-carte-des-zones-concernees-par-les-aides-linstallation-et-au-maintien-des>

Annexe 4 – Organismes de formations sanitaires et sociales en Île-de-France

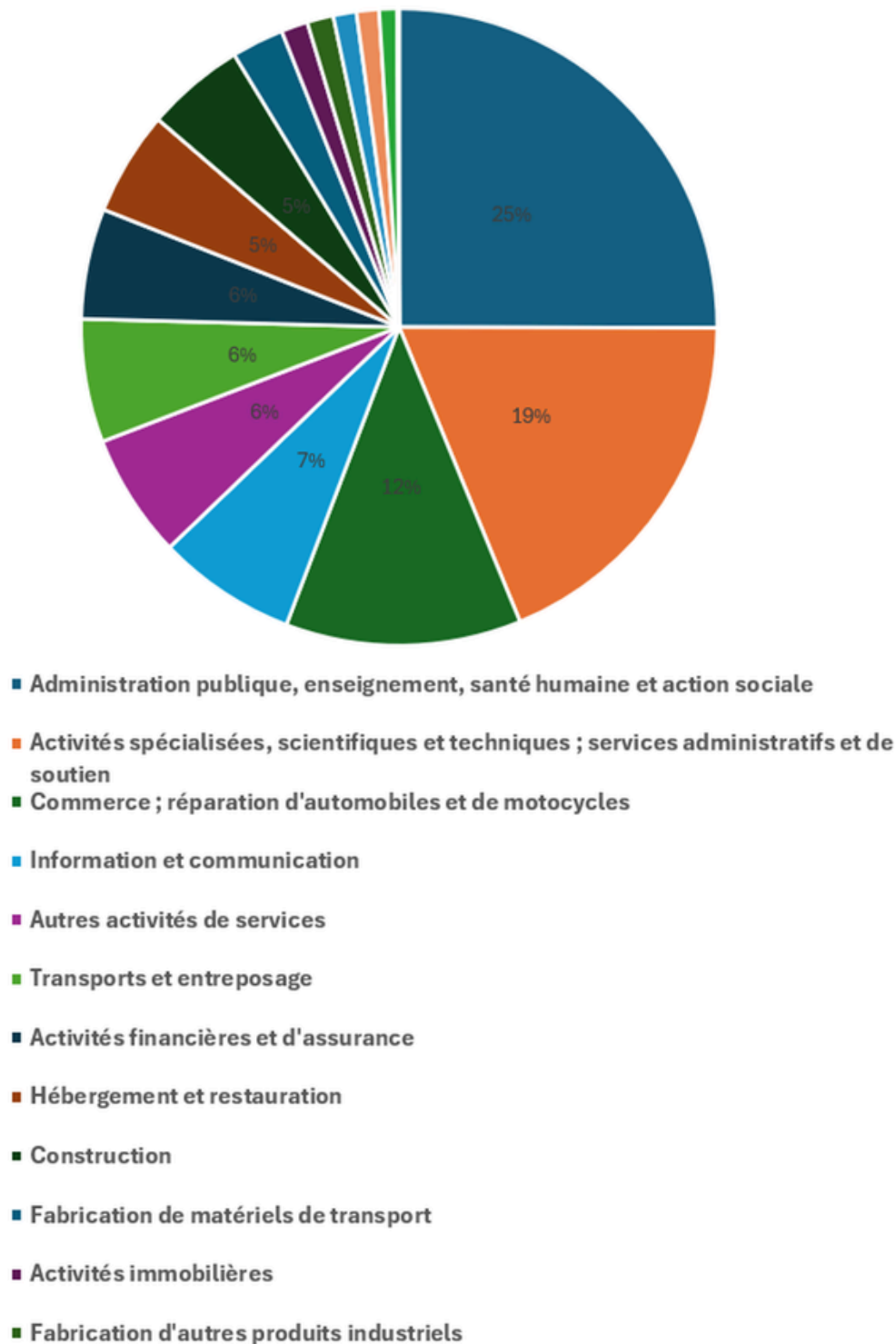


Rapport annuel d'évaluation des politiques publiques – IGRIF -

<https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2026-06/cr2026-040.pdf>

Annexe 5 – Répartition de l'emploi par secteur d'activité en Île-de-France (statistique régionale) :

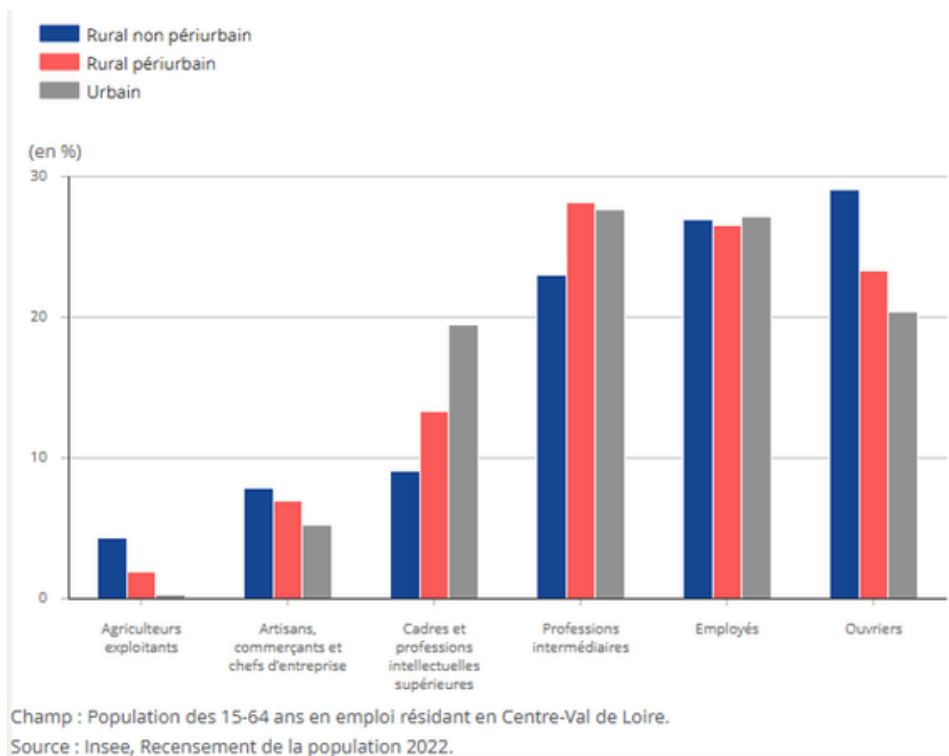
Répartition de l'effectif salarié francilien par secteur en 2019



Source : INSEE – 2019 - <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/zonage-medecins-2022-carte-des-zones-concernees-par-les-aides-linstallation-et-au-maintien-des>

Le graphique concernant la répartition de l'effectif salarié en territoire francilien peut être comparé à la répartition de l'emploi en milieu rural dans un territoire similaire au territoire rural francilien tel que la Région Centre-Val-de-Loire (voir ci-dessous).

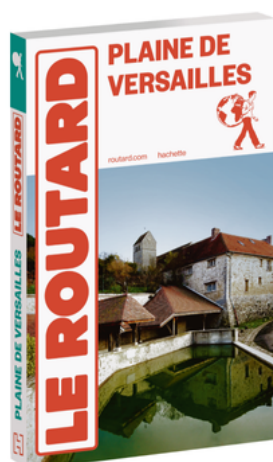
Annexe 6 – Répartition des emplois par secteurs d'activités en milieu rural en Région Centre-Val-de-Loire en 2022



Source : INSEE - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8891034>

Annexe 7 - Guide du routard de la Plaine de Versailles

<https://www.plainedeversailles.fr/et-si-la-plaine-de-versailles-devenait-une-destination-incontournable/>



Annexe 3 : Liste des membres de la commission

Commission Agriculture, Ruralité et Espaces Naturels

Président : Hervé BILLET

Vice-président: Benjamin DEMAILLY

Vice-présidente: Thierry GRIMALDI

Frédéric ARNOULT

Wiam BAMA

Bernard BRETON

Ike CHAPOTOT

François DE CUREL

Nathalie DE NOBLET

Brigitte DESINDES

Laurence DUTEL

Jean-Pierre FAUCHER

Hélène GANCHOU

Yolande GOURNAY

Laurent LAFARGE

Marie-Odile LEFORT

Pascal LEPERE

Alain MARTINEZ

Anne-Marie MASURE

Sébastien MEHA

Marie-Christine OUDART

Christophe PARISOT

Jean-Michel RICHARD

Jérôme RITTLING

Marie-José ROSSI-JAOUEN

Franck THOMASSE

Dominique VEUILLET

Philippe WAGUET

Chargé de mission : Paul BOSTYN

Annexe 3 : Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes listées ci-dessous ayant été auditionnées dans le cadre de cette saisine et ayant permis à la commission de mieux appréhender les enjeux propres à la ruralité et d'accompagner les réflexions des conseillers.

Elise SIMON - Sous-Directrice Territoires Entreprises Collectivités à la Chambre d'Agriculture de la Région Île-de

Jean-François RENARD - Délégué Spécial à la Ruralité - Conseiller Régional Île-de-France

Catherine MEYER - Trésorière de la Confédération Départementale des Foyers Ruraux des Yvelines

David ARMELLINI - Directeur adjoint de France Ruralités, Villages d'Avenir et Montagnes

Angélique MERCIER - Maire de Dammartin-sur-Tigaux



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Email : ceser@iledefrance.fr

www.ceser.iledefrance.fr